

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2026****Présents :**

Thibault BOULVAIN, Florence DANTON, Guillaume FARDE, Élise GALY-JAMMOU-PRÉFONTAINE, Mathis GROSSNICKEL, Romain GUINEBRETIERE, Virgile HAUTCHAMP (départ à 11h45, procuration à Romain GUINEBRETIERE), Miao LIN-ZUCKER, Jérôme MICHEL, Pierre-Louis PÉRIN, Louise WAGENER.

Absents ou excusés :

Elliott BIZE, Édouard BOULLE, Lisa DEBAUD (procuration à Romain GUINEBRETIERE), Laurent GAYER, Alexis GOIN, Sandrine LEFRANC,

Assistaient à la séance :

Alice ANTHEAUME	Directrice exécutive de l'École de journalisme
Lamiss AZAB	Chargée de mission
Henri BERGERON	Doyen de l'École d'affaires publiques
Arnaud DEREGGI	Directeur exécutif de l'École de la recherche
Larissa FROZEL BARROS	Chargée de mission Centre des Amériques DAI
Anne-Célia FEUTRIE	Directrice exécutive de l'École d'affaires publiques
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Jeanne LAZARUS	Doyenne du Collège universitaire
Marie MAWAD	Doyenne de l'École de journalisme
Marion MOREAU	Chargée de mission
Sylvain QUATRAVAUX	Directeur du Centre des Amériques DAI
Marie RASSAT	Directrice exécutive du Collège universitaire
Olivia REVEILLIEZ	Directrice de la scolarité
Anne-Solenne de ROUX	Directrice de la formation initiale
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant
Dina WAKED	Doyenne de l'École de la recherche

I. Projet de double diplôme avec FGV EAESP (Collège universitaire) (vote)	2
II. Projet de fusion des spécialités Santé, <i>Global Health</i> et <i>Social Policy and Social Innovation</i> (École d'affaires publiques) (vote)	7
III. Présentation du socle commun de formation pour les responsables associatifs (vote)	12
VI. Projet de modification du Règlement de la scolarité (vote)	15
V. Projet de double diplôme avec ESCP (Collège universitaire) (vote)	22
VI. Projet de création d'un nouveau master à l'École de journalisme (vote)	29
VII. Projet de création d'un <i>English track</i> pour le master en histoire (École de la recherche) (vote)	34
VIII. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 12 mai 2026 (vote)	38
IX. Présentation du calendrier des élections	38
X. Proposition de « Grande cause » – vie de campus (vote)	38
XI. Conclusions du groupe de travail relatif à l'assiduité étudiante	40
XII. Échange d'informations sur des questions diverses	42

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2026

La séance est ouverte à 8 heures 33 par Pierre-Louis PÉRIN en présentiel et distanciel.

Pierre-Louis PÉRIN

Bonjour, nous allons commencer cette séance, dont l'ordre du jour est chargé. Cela me donne l'occasion de remercier chacun pour le travail de préparation important qu'a nécessité les projets nombreux et variés qui vont être abordés, tant pour l'administration que pour les membres du Conseil. Ceci étant, c'est l'occasion de dire qu'il serait préférable et souhaitable que les ordres du jour soient moins déséquilibrés, pour que l'on puisse étaler davantage ces ordres du jour sur des séances différentes, afin de mieux séquencer nos travaux.

Nous commençons sur notre premier point, le projet de double diplôme avec la FGV. Je donne la parole à madame Larissa FROZEL BARROS et Monsieur Sylvain QUATRAVAUX de la direction des affaires internationales pour présenter le projet.

I. PROJET DE DOUBLE DIPLÔME AVEC FGV EAESP (COLLÈGE UNIVERSITAIRE) (VOTE)

Sylvain QUATRAVAUX

Bonjour à tous et à toutes. Je suis directeur du Centre des Amériques à la DAI, et je vais surtout laisser la parole à ma collègue Larissa FROZEL BARROS, qui a été la négociatrice en chef avec notre partenaire de la FGV tout le long des négociations qui aboutissent à présenter ce programme. On a bien conscience que votre ordre du jour est très chargé, et on va essayer de faire une présentation assez succincte, mais on sera là pour répondre à l'ensemble des questions que vous pourriez soulever.

Larissa FROZEL BARROS

Bonjour à toutes et à tous. Nous allons faire une présentation sur cinq diapositives, puis répondre à vos questions. Je précise, comme le timing de la négociation a été très serré, qu'il y a quelques précisions supplémentaires dans ma présentation, que je vais souligner.

Disons d'abord que, pour nous, ces programmes relèvent d'un positionnement stratégique, au niveau géopolitique comme pédagogique. Du point de vue géopolitique, il est important de souligner que, jusqu'ici, nous avons dix doubles diplômes au niveau *bachelor*, tous placés dans le nord global. Ici, on va se placer dans le sud global, avec le premier double diplôme à ce format : deux années chez nous, deux années chez le partenaire en Amérique latine. Cela nous semble tout à fait pertinent, surtout quand on voit que la géopolitique change aussi pour l'enseignement supérieur et la recherche en ce moment. Au niveau pédagogique, on est en train de faire une combinaison entre les sciences humaines et sociales et l'administration publique, ou l'administration des affaires, chez le partenaire. Cela veut dire que les étudiants auront la possibilité de choisir deux *tracks*, deux voies, chez le partenaire. C'est important de souligner aussi qu'il s'agit d'un double diplôme ouvert exclusivement avec le campus des Poitiers. Il s'agit d'une formation au minimum trilingue – français, anglais et portugais.

En matière de partenaire, il s'agit de la Fundação Getulio Vargas (FGV), plus précisément de son école d'administration d'entreprise, l'EAESP. Un mot de contexte sur le fonctionnement de la FGV : ils ont plusieurs écoles assez indépendantes, et cette école particulière est notre partenaire depuis 2005. Nous avons déjà entre l'EMI et elle un double diplôme au niveau master, qui marche bien. C'est une école privée très réputée dans un format plutôt *business school*.

En ce qui concerne les structures pédagogiques, on parle, comme je le disais au début, d'un programme assez classique : les étudiants seront chez nous en première et deuxième année, au format *bachelor* classique. J'apporterai ici une précision : pour les étudiants non lusophones, le portugais sera obligatoire dès la première année, pour qu'ils puissent atteindre un niveau B2 à la fin de la deuxième année. Cela veut dire qu'ils arriveront chez notre partenaire avec plus de possibilités de cours, parce que le partenaire dispense des cours en portugais et en anglais. Il est aussi important de signaler que, lors de la première année, ils auront des rencontres, en ligne bien sûr, avec le partenaire pour des sessions d'*advising*, ce qui leur permettra déjà de choisir la *track* chez eux, entre administration publique et administration des affaires. Il y aura une petite corrélation avec nos majeures : pour l'administration publique, il n'y aura donc que deux choix possibles parmi les neuf majeures à Sciences Po. On a voulu faire ça pour garder une charge de travail raisonnable et procéder à une transition cohérente entre les deux premières années

chez nous et les deux dernières années chez le partenaire. Concernant le partenaire, la seule précision que j'ai à apporter, c'est que, après vous avoir transmis la note, nous avons aligné le nombre de crédits : pour les deux *tracks*, il y a un alignement par rapport aux crédits des cours et des mémoires. La seule différence porte sur les 40 ou 44 crédits, selon qu'il s'agit de stages ou de voyages d'études.

En matière de valeurs ajoutées et des débouchés, c'est assez vaste. On vise cependant en priorité le secteur privé et le secteur public, mais il y a aussi une possibilité pour le tiers secteur et la recherche. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais vous pouvez imaginer tous les secteurs où on peut travailler avec ces doubles diplômes.

Pour finir, parlons des admissions et des calendriers prévisionnels. Il est important de dire que les admissions seront hébergées chez le partenaire, qui va utiliser sa plateforme. On a eu une démonstration de la plateforme. Ils sont en train de faire des modifications, pour tenir compte de nos demandes. Il s'agit d'une candidature en ligne, qui est suivie d'une évaluation, puis d'un entretien : on retient les meilleurs pour l'entretien, et on prend une décision après ces entretiens, plus ou moins dans le même format qu'on a aujourd'hui, mais sans image, comme c'est plutôt un entretien motivationnel. Pour la première cohorte, on attend entre cinq et dix étudiants. On va commencer petit et raisonnable, surtout pour une raison de *timing*. Mais notre objectif est de croître, avec au moins quinze étudiants au fur et à mesure des années. Une précision importante et une différence avec nos programmes classiques, c'est que ce double diplôme va être éligible à deux populations. Pour tous les pays, on parle de bac 0 : tous les étudiants qui sont en terminale auront accès à ces doubles diplômes, qu'importe le pays où ils sont. Et, à la demande du partenaire, on a aussi décidé d'ouvrir ces doubles diplômes à ceux qui sont à bac +1, sous conditions. Ces bac +1, ce sont plus précisément les étudiants qui ont un diplôme d'un lycée basé au Brésil. Tous les lycées basés au Brésil vont être éligibles. Une autre condition est aussi qu'ils n'aient jamais essayé Sciences Po. On va donc croiser des listes pour s'assurer qu'ils ne soient pas en train de postuler à Sciences Po une deuxième fois avec ces doubles diplômes. Et enfin, ils ne peuvent pas être inscrits à la FGV EAESP en première année s'ils sont dans la catégorie bac +1.

Pour les droits de scolarité, c'est aussi classique : on reste sur deux ans à Sciences Po et deux ans chez le partenaire, avec toutes les conditions que nous et le partenaire pouvons établir pour les frais de scolarité. Et je ne vais pas revenir sur les calendriers, mais je vais préciser qu'il y a deux petits changements par rapport à la note. D'abord, au lieu d'ouvrir la plateforme (et je ne parle pas de la campagne de promotion, mais bien de la plateforme) en juillet, on va l'ouvrir en septembre, précisément parce que le partenaire a besoin de temps pour paramétrer sa plateforme. Et au lieu de faire les évaluations et les entretiens d'admission entre décembre et janvier, tout va être concentré sur janvier.

Je vous remercie pour votre attention, et je reste à votre disposition pour répondre aux questions.

Romain GUINEBRETIERE

Bonjour, merci pour la présentation.

Avant tout, tout comme Monsieur le Président, je souhaiterais revenir en deux mots sur l'ordre du jour très chargé de cette séance. Comme l'année dernière, des projets de réforme de différents cursus nous sont présentés à la dernière séance de l'année, et je souhaiterais donc savoir pourquoi ces présentations ne sont pas réparties sur les séances précédentes, sur lesquelles nous avions des ordres du jour bien moins chargés, ce qui nous aurait permis de discuter bien plus dans les détails de ces questions.

Sur le double diplôme international vers l'Amérique latine, on aimerait saluer l'ouverture d'un premier double diplôme vers cette zone, ce qui nous semble important. Cependant, on est une fois inquiets concernant les frais de scolarité : pour un étudiant international ou une étudiante internationale hors Union européenne, on parle de 60 000 pour pouvoir prétendre à suivre ce diplôme. C'est l'occasion de rappeler que le système de frais d'inscription est différencié et discriminatoire. À l'Union étudiante, on revendique l'intégration des étudiants internationaux au barème dégressif des frais de scolarité à Sciences Po, mais aussi en général. Dès lors, sauf à vouloir trier les étudiants en fonction des revenus de leurs parents, il est au moins nécessaire pour chaque double diplôme de prévoir des dispositifs de bourse spécifiques. Les deux institutions appliquant des frais de scolarités particulièrement élevées, qu'en est-il de l'ambition en matière d'ouverture sociale de ce programme ?

Par ailleurs, puisque la procédure d'admission sera gérée par le partenaire et que les candidatures devront être déposées sur le site de la FGV, est-ce qu'on peut réellement considérer que ce double diplôme a vocation à attirer des étudiants ayant effectué leur scolarité en France ou dans d'autres pays ou uniquement des étudiants brésiliens ? Je voulais aussi savoir si les étudiants auront accès aux masters des deux institutions à l'issue des quatre années. Il me semble en effet important que ce soit le cas, au même titre que pour l'autre double diplôme de *bachelor* mis au vote aujourd'hui. Et je voulais savoir pourquoi ce n'était pas précisé dans la note. Enfin, vous avez parlé de voyages d'études. Est-ce qu'on pourra en savoir plus sur ce que c'est ? Et est-ce que les frais liés à ces voyages d'études sont pris en charge par le partenaire ? Merci beaucoup.

Pierre-Louis PÉRIN

D'autres questions ?

Louise WAGENER

Ce n'est pas une question, c'est une remarque : on partage toutes les observations faites par nos camarades de l'Union étudiante.

Larissa FROZEL BARROS

Je vais essayer de répondre point par point. Le premier point qui me vient à l'esprit, c'est le passage au master. Non, ça ne sera pas un problème : c'est quelque chose de classique chez nous, la possibilité de passer au master restera ouverte. Le deuxième sujet, c'est la question des bourses. On a en discuté avec le partenaire, qui a ses propres dispositifs, avec des bourses au mérite. Il a aussi une espèce de *scholarship fund* que tous les étudiants peuvent solliciter, un prêt à taux zéro. Ils font les deux années dans le cadre de double diplôme, et ils ne payent rien. Ils ont une année de carence, s'ils le souhaitent, et ensuite, ils commencent à rembourser. Il y a bien sûr des critères pour pouvoir bénéficier d'un prêt par ce *scholarship fund*, mais c'est du ressort du partenaire.

Concernant les bourses, on en a discuté avec le partenaire. Mais on était dans un timing très serré, et ces discussions prennent plusieurs mois. De notre point de vue, la question des bourses doit s'inscrire dans une réciprocité : s'ils peuvent offrir, nous devons être prêts à offrir aussi. Pour l'instant, on n'a rien mis sur la table. On a dit que, pour la première cohorte, ce ne serait pas possible pour des raisons de timing, mais que l'on pourrait ensuite reprendre les discussions.

Le double diplôme est ouvert à tout le monde, pas seulement aux Brésiliens. Notre ambition, c'est d'avoir le pouvoir de s'adapter à travers toute l'Amérique latine, y compris pour les étudiants français. Ainsi, sur les admissions, une question qui a fait l'objet de nombreux débats a été celle des langues : comment procéder de manière à permettre au plus d'étudiants possible de venir ? Il y a donc même trois possibilités de combinaison des langues pour les admissions. Soit ils maîtrisent le français au niveau C1, soit ils maîtrisent l'anglais à ce niveau, mais combiné avec du français, soit le français est combiné à la fois avec le portugais et l'anglais, avec un niveau un peu moins élevé, B2. Cela veut dire que l'on peut attirer non seulement les Français en France et les étudiants en Amérique latine et dans les Caraïbes, mais que l'on peut aussi aller chercher un vivier en Espagne, au Portugal, en Afrique subsaharienne, parce que c'est un double diplôme qui va permettre le développement, l'évolution dans les langues en étant à tour de rôle deux ans en France et deux ans au Brésil.

Sylvain QUATRAVAUX

Je rajoute quelques précisions sur ces questions de frais de scolarité. Bien sûr, et on a d'ailleurs eu l'occasion d'échanger ici sur d'autres programmes, ce sont évidemment des enjeux centraux pour nous aussi. C'est d'ailleurs toute la difficulté quand on travaille à l'international que de faire s'articuler deux systèmes qui ont leur propre logique. On estime que, du côté de Sciences Po, ce système de progressivité des droits de scolarité pour les étudiants ressortissants de l'Espace économique européen est une façon de faire une ouverture sociale. On essaye évidemment de trouver une articulation avec les partenaires. La logique est forcément différente, parce qu'elle se base sur un système qui a lui-même ses propres méthodes de fonctionnement. Comme Larissa l'a expliqué, le prêt à taux zéro est une des façons d'élargir cette accessibilité par rapport à un système de frais de scolarité fixes. Il y a effectivement la question des bourses, mais cela nous paraissait difficile dans un premier temps de pouvoir rendre cela conditionnel à l'ouverture de ce double diplôme : on a eu une fenêtre d'opportunité pour ouvrir ce double diplôme en Amérique latine, il nous a semblé que c'était une opportunité à saisir. Et négocier avec un timing nous permet de soulever un certain nombre de problèmes, de nous assurer que le programme est fonctionnel, de bien connaître notre partenaire et d'anticiper l'ensemble des problèmes qui se posent. Il était difficile de rendre conditionnelle la négociation d'un programme de bourses à l'ouverture de ce double diplôme. Ceci étant, c'est bien quelque chose qui a déjà été abordé, et que l'on veut poursuivre et continuer à explorer avec nos partenaires.

Louise WAGENER

Vous nous parliez tout à l'heure du fait qu'il n'y ait pas de bourse et vous avez invoqué un mauvais timing. La question que je me pose alors, c'est pourquoi ne pas prendre plus de temps ? Pourquoi est-ce que l'on se presse pour ouvrir un double diplôme et le présenter cette année, alors que le timing est trop serré ? Pourquoi est-ce que l'on ne se dit pas que l'on prend une année supplémentaire pour réfléchir à l'ouverture de ce double diplôme, pour mieux négocier avec nos partenaires, et pour pouvoir le présenter

de manière vraiment viable et consolidée en proposant des bourses, l'année prochaine ? Pourquoi est-ce qu'on a voulu à tout prix le présenter cette année et l'ouvrir en 2026 ?

Larissa FROZEL BARROS

Comme Sylvain l'a dit, il y a eu pour nous une fenêtre d'opportunité. Comme vous le savez, l'année dernière, on a ouvert notre bureau de représentation régionale en Amérique latine et aux Caraïbes situé à São Paulo. Pour nous, il était très important de faire rayonner Sciences Po et de profiter aussi de ce moment pour mettre en place ces doubles diplômes. Je peux vous assurer que toutes les discussions ont été vraiment poussées. On parle de plus de 40-45 heures de négociations avec le partenaire, au cours desquelles nous avons vraiment posé toutes les questions, où il y a eu plusieurs allers-retours de validation, chez nous et chez le partenaire. Ce n'étaient pas des négociations simples. Au niveau pédagogique, en ce qui concerne la structure du double diplôme, je n'ai aucun doute sur le fait que l'on soit prêts. Mais ensuite, il m'a semblé très compliqué, à la fin d'une année académique et aussi d'un semestre chez le partenaire, de pousser à des négociations financières, sachant que, pour les négociations financières portant sur les bourses, il faut plusieurs heures de négociation et passer par des instances dans les deux sens.

C'est un sujet très important pour nous. La FGV est une université qui a des frais de scolarité un peu plus importants que nous, mais si on la compare avec d'autres partenaires avec lesquels on a un double diplôme, ce ne sont pas eux les plus élevés. Mais, et c'est une question qui n'est pas propre à la FGV, mais qui relève du contexte brésilien, ils ont des politiques, qui ne sont pas appliquées en France, d'action affirmative. Et donc, au sein de leur école, il y a d'autres possibilités. Par exemple, quand ils organisent des examens, ils ont des examens dédiés à ces personnes. Ces personnes vont évidemment passer par la procédure unique avec nous. Mais il y a matière à faire concernant les négociations qui vont s'ouvrir en septembre. Cependant, il nous semblait important pour l'institution de ne pas laisser passer ce timing, sachant qu'il y a des changements politiques au niveau du pays comme de la direction de la FGV EAESP qui se profilent. Et nous voulions saisir cette opportunité pour tout caler avant qu'il y ait une pause du fait de ces changements. Et ça nous semblait très important.

Sylvain QUATRAVAUX

C'est aussi l'expérience que l'on a sur l'ensemble des autres doubles diplômes, en particulier sur la zone Amérique. Si on prend les trois doubles diplômes en Amérique du Nord – Berkeley, Columbia et UBC –, bien évidemment, les frais de scolarité n'ont rien à voir, mais, en matière de programmes de bourses et d'accessibilité, il y a chaque année des choses qui se développent, il y a des programmes qui sont mis en œuvre. Et tout ça se fait dans la coopération avec les partenaires, une coopération basée sur le long terme. C'est beaucoup plus compliqué d'en faire un prérequis pour l'ouverture d'un double diplôme. Et je tiens à confirmer ce que disait Larissa : ce que l'on vous présente, ce ne sont pas du tout des négociations bâclées. Il y a un timing qui est lié à un contexte politique, mais aussi à la dynamique dans laquelle on était lancés. On est allés au fond des choses, et on a pris le temps nécessaire pour aborder l'ensemble des sujets.

Pierre-Louis PÉRIN

En résumé, est-ce qu'on peut comprendre que cette question des bourses sera mise à l'ordre du jour de vos discussions dès la rentrée, pour une entrée en vigueur très rapide, dès que possible, des premiers mécanismes qui pourront être définis ?

Sylvain QUATRAVAUX

On ne peut pas du tout s'avancer sur un calendrier, ou sur l'issue.

Pierre-Louis PÉRIN

Le point sur lequel je vous demande de préciser les choses, c'est est-ce que vous pouvez confirmer que ces discussions seront entamées le plus tôt possible, dès le mois de septembre en vue d'une entrée en vigueur aussitôt que possible ?

Sylvain QUATRAVAUX

Oui.

Larissa FROZEL BARROS

Pour les voyages d'études à la FGV EAESP, il a un composant plutôt pratique auquel ils accordent beaucoup d'importance, et qui est différent entre les deux *tracks*, les deux voies de *bachelor*. Pour le *bachelor* en administration publique, il y a donc les voyages d'études, des voyages qui ont lieu pendant

trois semestres. Pendant deux semestres, c'est un voyage d'études plutôt au sein de la ville ou d'une ville à côté, pour comprendre l'administration publique au niveau municipal. Ensuite, pendant un semestre, c'est un voyage plutôt à l'intérieur de l'État, ou dans un autre état de la Fédération, pour comprendre les affaires publiques au niveau de ce qui serait l'équivalent d'une région en France. Cela peut aussi être au niveau de la Fédération, le choix dépendra de la cohorte. Enfin, il y a un voyage d'études plutôt au niveau global, international, qui met l'accent sur la coopération sud-sud, donc principalement dans un autre pays du sud global.

La plupart des frais pour ces voyages sont réglés par les étudiants. C'est pour cela que, comme vous le voyez, il y a une différence entre les crédits en administration publique et en administration des affaires, liée au « rattrapage » pour les voyages d'études en administration publique. Et il y a aussi des mécanismes en interne chez le partenaire pour ceux qui ne sont pas en mesure de demander une aide financière. Donc c'est que ça s'applique à l'administration publique. En administration des affaires, c'est plutôt un stage, parce que les étudiants vont à la rencontre des entreprises, vers le secteur privé, pour mettre en pratique ce qu'ils sont en train d'apprendre dans les cours.

Pierre-Louis PÉRIN

Je demande à Anne-Solenne si elle veut bien répondre sur la remarque.

Anne-Solenne de ROUX

Tout d'abord, je voudrais remercier très chaleureusement la DAI, qui a en effet travaillé sur un rythme très intensif, sans pour autant bâclé les négociations. Un nombre d'heures très élevé a été consacré à l'élaboration de ce double diplôme par la DAI et par les Admissions, qui ne sont pas représentées ici.

Concernant l'ordre du jour très chargé, je pense que l'on partage ce constat et que l'on partage aussi la volonté de lisser cette charge dans le temps. Je ne prendrai pas d'engagement sur le fait de réussir à lisser la présentation de nouveaux programmes entre le mois de janvier et le mois de juillet, parce que je pense qu'on n'y arrivera pas. Je pense que nous avons réussi cette année pour la première fois depuis longtemps, en réponse à la demande des différents services de Sciences Po, à ne pas présenter de création de programmes en septembre. C'est déjà un progrès, raison pour laquelle on vous présentera en septembre la *fermeture* de certains programmes qui n'impliquent pas surcharge de travail tardive pour les équipes de Sciences Po; . Je vous en donne la primeur de ces projets de fermeture: cela concerne trois ou quatre doubles diplômes internationaux qui devraient fermer dès la prochaine campagne, et un double diplôme l'année suivante. Je pense que c'est important d'insister sur le fait que l'on crée de nouveaux programmes, mais que l'on sait aussi fermer ceux qui ne correspondent plus aux besoins de l'institution, ou qui ne rencontrent plus leur public, ou qui ne correspondent plus à un besoin de développement de certaines écoles. Ça sera donc pour la rentrée de septembre.

Romain et Louise, on pourra donc essayer l'an prochain de lisser cette charge. Je pense que les personnes qui viennent vous présenter les programmes seront tout à fait d'accord avec cela. On les a fait travailler, elles aussi, de manière très intense pour respecter ces calendriers. Tout le monde partage le constat que ces présentations en fin d'année universitaire, lors des dernières séances, compliquées. Je n'ai donc aucun problème pour prendre cet engagement de faire le maximum d'efforts en ce sens. Mais est-ce que l'on y arrivera dès l'an prochain ? Je l'espère vivement. On s'y efforcera. En revanche, il faudra toujours prévoir que les deux ou trois dernières séances soient chargées, parce que l'on consacre quand même du temps à la création de ces programmes, et que le rythme universitaire fait que, parfois, on arrive à avancer très vite, mais que parfois, notamment pour les projets de double diplôme, on est soumis à la disponibilité du partenaire, On peut donc parfois avancer très rapidement et puis il manque une réponse sur une question spécifique, qui semblait minime, mais qui est finalement beaucoup plus importante que prévu, et on prend du retard, on passe à d'autres dossiers, etc C'est la vie de toute institution et de toute entreprise, au sens large. Mais c'est vrai que l'on peut faire mieux sur le calendrier. En résumé, on l'appelle collectivement de nos vœux, et on espère réussir à progresser un peu l'an prochain.

Élise GALY-JAMMOU-PRÉFONTAINE

Merci beaucoup pour cette présentation. Je voulais relever une situation liée aux doubles diplômes dans un sens plus global. On est très content qu'il y ait plusieurs nouveaux diplômes qui s'ouvrent, notamment à l'international en Amérique latine. Quand j'ai mentionné le fait qu'il y a des nouveaux programmes qui se développent, beaucoup d'étudiants internationaux qui font partie de ces doubles diplômes ont mis en avant le besoin de plus d'information vis-à-vis des visas, parce qu'ils ont été pris un peu au dépourvu sur certaines difficultés. Ils ont pointé qu'il y avait des problèmes d'information sur ce point, le besoin d'un encadrement sur comment on fait pour arriver en France, pour procéder à des renouvellements de visa.

On est d'accord sur le fait qu'il y ait plus de développement international avec des programmes, des doubles diplômes, mais il faut qu'il y ait plus d'information parce que les *double diplome academic advisors* eux-mêmes n'avaient pas ces informations, ce qu'on n'a pas trouvé normal. Il faut qu'il y ait un appui et une aide jour après jour pour ces étudiants qui viennent en France, ou qui vont à l'étranger dans le cas des Français qui seront dans ces doubles programmes.

Kate VIVIAN

Je vais répondre plus généralement, parce que je pense que c'est utile d'avoir une réponse plus collective. Le point que vous soulevez, Élise, ne concerne pas que les étudiants qui sont en double diplôme, comme vous le savez, puisque presque 50 % de nos étudiants sont internationaux et ont donc besoin d'un visa pour arriver en France, du moins lorsqu'ils sont hors Union européenne. Le Centre des services étudiants accompagne ce public chaque année. Il y a des communications écrites qui leur sont dédiées, il y a des webinaires qui leur sont dédiés.

Ensuite, je tiens à préciser que nous sommes totalement tributaires des services de l'État compétents en la matière, de leurs délais, de leur fonctionnement et des difficultés qui sont engendrées. Il y a des années où c'est plus difficile, et l'année dernière a été un très bon exemple, avec beaucoup de retards, beaucoup de difficultés, qui ne sont malheureusement pas qu'une question de qualité d'information de la part de Sciences Po, mais qui proviennent plutôt de difficultés des services à y faire face, et d'évolutions en matière d'accueil. En tout cas, je peux reprendre l'engagement de faire en sorte que notre communication soit la plus complète et la plus précise possible, mais je ne peux pas garantir que cela évitera tout problème ou tout délai d'obtention.

Pierre-Louis PÉRIN

Je propose que l'on passe au vote sur ce projet. Est-ce qu'il y a des procurations ?

Ismahane GASMI

Oui, Mme DEBAUD donne procuration à M. GUINEBRETIERE.

Pierre-Louis PÉRIN

Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des votes pour ? Ismahane, avez-vous le décompte ?

Ismahane GASMI

Six abstentions et six votes pour, aucun vote contre.

Pierre-Louis PÉRIN

Le projet est adopté. Nous vous remercions beaucoup pour votre présentation.

II. PROJET DE FUSION DES SPÉCIALITÉS SANTÉ, *GLOBAL HEALTH* ET *SOCIAL POLICY AND SOCIAL INNOVATION* (ÉCOLE D'AFFAIRES PUBLIQUES) (VOTE)

Pierre-Louis PÉRIN

Nous allons passer au projet de fusion des spécialités Santé, *Global Health* et *Social Policy and Social Innovation*. Nous accueillons Henri BERGERON, doyen de l'École d'affaires publiques, et Anne-Célia FEUTRIE, directrice exécutive de l'EAP. Nous vous laissons la parole, en vous demandant bien sûr d'être synthétiques dans la présentation.

Henri BERGERON

On est ravis de vous présenter ce projet de fusion de trois spécialités existantes. Le terme de « fusion » est techniquement correct, mais je trouve qu'il ne rend pas justice à l'ambition du projet, qui est de créer une grande spécialité autour des politiques sociales et sanitaires. Ce qu'il faut voir, c'est que l'on est partis d'un constat que ces trois spécialités, dont Santé et *Global Health*, qui s'intéressait principalement aux questions de relations internationales et de la santé comme objet de diplomatie, avaient des structures à peu près comparables, qui consistaient notamment en l'identification des grands problèmes, à concevoir et piloter la mise en œuvre d'instruments de politique publique, en tenant compte de plus en plus du rôle de nouveaux acteurs privés à but lucratif et à but non lucratif dans ces secteurs.

Ce qui nous a poussés, au terme de discussions avec les responsables scientifiques des spécialités, à proposer cette fusion, c'est que beaucoup de risques sociaux et sanitaires sont interdépendants,

interconnectés. On n'est pas exposés simplement à un risque de santé ou à un autre type de risque social : ils sont cumulatifs. Pour nous, c'était donc important de tenir compte de cette interdépendance des risques sociaux. Et beaucoup des innovations et des transformations qui ont lieu dans ces différents champs de l'action sociale et sanitaire sont importées d'un champ à l'autre, de la santé aux politiques aux politiques de la retraite. On ne peut plus penser les politiques de l'autonomie sans prendre en compte aussi leur articulation avec les politiques sanitaires. À la fois du côté des problèmes et du côté des solutions, des « solutions » entre guillemets, ou en tout cas des politiques publiques apportées, cela nous paraissait absolument nécessaire d'organiser un dialogue.

Je vais ici un peu m'éloigner de la note et des slides. On s'est aussi demandé : « Qu'est-ce qu'on peut apporter, nous, à Sciences Po d'un peu spécifique sur ces questions ? » Quand vous regardez l'offre, dans les universités françaises par exemple, elles ont pour la plupart un volume d'heures énorme et forment effectivement des très bons gestionnaires d'établissements médico-sociaux ou d'établissements sanitaires. On ne pouvait pas rentrer en compétition sur ce créneau. Ce qui nous intéressait, c'était d'avoir des gens qui ont une réflexion large sur les mondes sociaux de la protection sociale et qui peuvent circuler, comme c'est le cas d'un certain nombre de fonctionnaires en France, du monde de l'emploi et du travail, par exemple, aux politiques de la protection maladie, etc. Il y a donc cette idée de former des gens qui ont un entendement assez large, pluridisciplinaire, de plusieurs politiques sociales.

Un autre point qui montre qu'il y a vraiment un projet intellectuel derrière la fusion est que le projet, comme vous l'avez vu dans la note, est porté par deux spécialistes de Sciences Po que sont Bruno PALIER (plutôt sur les questions de protection sociale, même si c'est aussi un grand spécialiste des questions de santé) et Étienne NOUGUEZ (qui est plutôt un spécialiste des politiques de santé publique). L'idée était de créer une grande spécialité identifiable en France comme à l'étranger, qui soit spécialisée sur ces questions et qui, au sein de l'offre de l'École d'affaires publiques, marque l'intérêt de l'EAP sur ces questions de politique sociale et sanitaire. On a de grandes spécialités : Défense & Sécurité (et Guillaume FARDE est ici), et d'autres grandes spécialités sur Culture. On sait que les politiques sociales sont l'un des socles de la démocratie contemporaine, que la lutte contre les inégalités d'accès aux dispositifs de protection sociale est un élément essentiel de nos démocraties. Il nous paraissait donc important de faire aussi exister une grande spécialité de politique sociale et sanitaire.

Sur la *slide* suivante, je vais être très rapide parce que j'ai déjà à peu près tout dit sur le principe. Passons plutôt à celui d'après. On vise à peu près entre 100 et 120 étudiants, ce qui correspond aux effectifs qu'on a maintenant. Je ne rentre pas dans la note, mais vous y avez une explication du fait que c'est très fluctuant en matière d'effectifs sur les dernières années, notamment du côté de Santé et de *Global Health*. On aurait un programme qui serait structuré autour de trois semestres avec six, peut-être sept, cours de spécialité, comme tout n'est pas encore ajusté, y compris dans les électifs. En tout cas, pour la structure, il y aurait :

- Une première partie sur problèmes-solutions : c'est quoi les grands enjeux et quels types de solutions ou de réponses on apporte à ces difficultés.
- Un deuxième semestre structuré autour de trois (et ça a été difficile de choisir) des grands piliers des régimes de protection sociale que sont la santé, l'emploi et les politiques des retraites.
- Et, enfin, un troisième semestre autour des réformes, des acteurs des réformes, des différentes innovations. Par « innovations », on n'entend pas simplement les innovations technologiques : il y a énormément d'innovations financières, d'innovations organisationnelles, d'innovations aussi dans la manière de fabriquer les politiques publiques. Les champs de la protection sociale sont des champs dans lesquels les citoyens et citoyennes cibles de l'action publique sont extrêmement importants. Leur rôle, dans le champ de la santé, par exemple, est consacré juridiquement. Il faut donc entendre « innovations » au sens très large, et pas simplement les médicaments, les nouvelles technologies, l'IA et les dispositifs médicaux.

Un dernier slide sur les bénéfices. On veut que ce soit plus court, plus cohérent, on veut bénéficier des différents acquis des trois spécialités. Il y a évidemment des avantages budgétaires : la fusion va nous permettre de passer de 18 cours de spécialité à 6, 7 ou 8 – ce n'est pas encore complètement stabilisé, on verra ce qu'on fait de ce point de vue en fonction des retours des étudiants sur les maquettes. Sachez que les trois spécialités étaient portées par la même personne. C'est quelqu'un qui connaît bien ces dossiers et qui pourra assurer la continuité. On a bien sûr l'ambition de former les étudiants à une large diversité de fonctions, dans les mondes de la protection sociale, très ancrées localement. On aura un certain nombre de cours de spécialité, par exemple autour des spécificités des politiques de santé françaises, pour leur permettre de répondre aux attentes des institutions françaises, mais il y a beaucoup d'agences européennes et d'organisations internationales qui ont affaire avec les questions sociales et de santé, et on ne les oublie pas. Vous le savez, dans le monde de la protection sociale, le secteur associatif ou le secteur des ONG à but non lucratif est aussi très important, et ce sont des endroits où on

peut aussi réaliser de très belles carrières : diriger un EHPAD, c'est tout à fait nécessaire, indispensable, et c'est important de former des gens compétents sur ces politiques essentielles.

Louise WAGENER

J'aurais une question : est-ce que vous ne craignez pas qu'il y ait un report de certains étudiants dans la spécialité Administration publique, notamment les étudiants qui seraient allés en spécialité Santé et qui se retrouvent obligés du fait de la fusion de suivre un cursus en anglais ? Ils pourraient en effet être tentés de se dire : « Le cursus en anglais ne me correspond pas, ce sont des enjeux qui sont plus globaux, plus internationaux. Je voulais un cursus très franco-français. Finalement, je pars en administration publique. »

Et une deuxième question, qui est plutôt une remarque. On regrette un peu la tendance consistant à fusionner des programmes, ce qui amène à avoir des masters de plus en plus gros, où, mécaniquement, le suivi est un peu moins personnalisé et où les étudiants se retrouvent dans d'énormes cohortes qui ne sont peut-être pas adaptées au master. Quand on regarde les universités françaises, les masters sont beaucoup plus petits, les étudiants font partie de promotions qui sont plus resserrées. On regrette cette tendance à Sciences Po, qui va un peu à rebours de ce qui se fait dans les universités françaises.

Romain GUINEBRETIERE

Tout d'abord, on regrette la volonté de fermer une spécialité en français qui correspond notamment à un concours préparé par la prépa concours de Sciences Po. Comme l'a demandé Louise, est-ce que vous pensez que les étudiants qui voulaient notamment préparer le concours de directeur d'hôpital vont se retrouver dans ce qui est proposé, et suivre des cours en anglais, ou bien basculer en Administration publique ? J'en profite d'ailleurs pour souligner que j'ai vu dans la note, au bas d'une page, que vous vouliez ouvrir plus d'électifs consacrés à la santé en Administration publique : je pense que c'est une bonne idée.

Au-delà de la question de cette future spécialité, on note la baisse du nombre d'électifs, qui passent de 35 cours dans la troisième spécialité à 16 dans la maquette de la note que vous avez présentée. Il ne s'agit donc nullement d'une stabilisation, contrairement à ce qu'affirme la note, à moins que tous les électifs prévus ne figurent pas dans la maquette présentée. De même, les retours des délégués que nous avons contactés critiquent le peu de variété dans les électifs proposés et les choix qui seraient réduits par la question de la langue, puisque la spécialité en anglais proposerait des électifs en français. Les délégués pointent aussi que, s'il est pertinent de s'intéresser à la santé ou aux affaires sociales, avoir un cursus combinant les deux ne répond pas forcément aux attentes des étudiants et étudiantes des spécialités actuelles. Je me demande donc s'il n'y a pas un risque de dispersion des étudiants qui souhaitent être spécifiquement formés aux questions de santé ou de politique sociale.

Et, de même que l'UNEF, nous sommes défavorables à toute rationalisation des programmes ou l'offre de cours qui viserait à répondre à la logique budgétaire, comme cela semble être au moins partiellement le cas ici : la logique est bien la même qui est avancée par le Directeur d'un appauvrissement du choix de formations, en réduisant les possibilités pour les étudiants d'approfondir des thématiques très spécialisées. En somme, on a de gros doutes sur le projet de fusion de ces spécialités. Et on aimerait aussi bien savoir si les étudiants actuels ont été consultés, parce que leurs délégués semblent en tout cas y être franchement opposés.

Élise GALY-JAMMOU-PRÉFONTAINE

Je vais essayer de ne pas répéter ce qui a déjà été dit, mais j'aimerais bien mettre en avant le fait que les étudiants de ces spécialités regrettent de n'avoir pas été informés de ce projet de fusion et de n'avoir pas pris part à son élaboration. Par ailleurs, j'ai une question : pourquoi vouloir absolument fusionner, plutôt que de renforcer les collaborations entre les deux spécialités en développant davantage de cours électifs communs et en conservant les enseignements fondamentaux propres à chaque spécialité, ce qui était plutôt une piste mise en avant par les étudiants de ces spécialités. Et nous aussi, nous avons de grands doutes sur le besoin de cette fusion, et si elle a vraiment lieu pour le bien ou le mieux des étudiants.

Mathis GROSSNICKEL

J'avais une question rapide sur le fait que vous présentiez la diminution du nombre de cours de spécialité, le passage de 18 à environ 6, comme une modalité d'accentuation de la spécialisation. Je pense au contraire que plus on a de cours, plus on peut se spécialiser finement. Si on réduit l'offre de cours de spécialisation, j'y vois plutôt une réduction du choix de spécialisation. Je ne comprends donc pas trop pourquoi vous présentez cette division par trois des cours de spécialité comme un renforcement de la spécialisation.

Henri BERGERON

Sur la dernière question, c'est un choix de philosophie. J'insiste sur le sujet de la rationalisation. Je suis pour ma part spécialiste des politiques sociales et sanitaires, et c'est vraiment un choix auquel je tiens. Il y a d'abord un projet intellectuel, qui correspond aux discussions avec les professeurs, mais aussi avec les étudiants des années précédentes, qui trouvaient notamment que les trois spécialités ne « spécialisaient » pas assez aux métiers, et qu'on n'était pas concurrentiel, comme je vous le disais tout à l'heure, avec des universités qui forment des spécialistes de gestion des établissements, des spécialistes de certains dossiers dans certains ministères. Et une façon d'améliorer, c'est pour ça que je reprends ce terme, de développer, c'était d'embrasser plus largement les mondes de la protection sociale. Qu'est-ce que peut apporter Sciences Po, si ce n'est de former des gens qui sont capables d'évoluer dans ces différents univers, de faire circuler des idées dans ces différents univers ? Par exemple, quand vous regardez l'Inspection des affaires sociales, en France, vous avez des gens qui vont travailler sur les politiques du travail, puis qui vont faire quatre ans sur les politiques de santé. Et c'est bien d'avoir cet entendement. Si ce n'est pas Sciences Po qui forme ces gens, qui va les former ?

Sur la question des prépas concours, sachez, et c'est dit à un moment dans la note que vous avez reçue, que nous réfléchissons d'une manière générale aux enseignements des questions sociales à Sciences Po, indépendamment de cette fusion de spécialités. On est en train de revoir, avec une réunion prévue mercredi, le cours de questions sociales et on a prévu un ensemble d'électifs, qui sont des électifs qui vont être spécialement dédiés, en français. L'étudiant aura donc cette vision large, globale, des grands enjeux sanitaires et sociaux. C'est d'ailleurs extrêmement important qu'il comprenne qu'il y a une interconnexion entre le logement, l'emploi, la retraite et la santé, et que ça fait une forme d'intersectionnalité des risques. Et qu'il ait aussi, en même temps, une vision des politiques qui y répondent. C'est un projet philosophique qui répond à une partie de vos questions. On va créer des cours pour les préparations, dont des cours de préparation au concours pour l'EN3S et pour l'EHESP, pour ceux qui sont en Santé, ce qui représente 25 personnes cette année et moins les années précédentes (on ne parle pas d'effectifs énormes).

Sur le suivi des étudiants, qui serait un peu plus rapproché, ce qu'on peut dire c'est qu'Émelyne va gérer « un peu moins » de cours, ce qui va lui permettre d'être au plus près de ses étudiants, qu'elle gère déjà de toute façon. Il ne va pas y avoir de déperdition en ligne. Au contraire, ce travail de rationalisation et d'amélioration de l'offre pédagogique va lui permettre de libérer du temps pour avoir un suivi un peu plus précis, pour avoir plus de temps pour l'organisation de forums, notamment sur les questions d'économie sociale et solidaire, mais aussi sur les métiers de santé. Cela va apporter en fait une certaine marge de manœuvre. Les électifs sont déjà plutôt en commun entre les trois spécialités. Ce n'est pas comme s'ils étaient séparés et que, tout à coup, on les réduit. Il y en a énormément qui étaient déjà en commun. Et la liste des électifs n'est d'ailleurs pas stabilisée, comme je le disais.

Un autre point, sur la consultation des étudiants. Cela fait en fait deux ans que l'on consulte régulièrement les étudiants sur ces questions, deux ans que les étudiants, et pas simplement leurs délégués, nous font des retours. L'année dernière, sur les politiques sociales, on a eu une note qui a été rédigée par l'ensemble des étudiants et qui nous disait grosso modo : « C'est trop technique, sans être suffisamment technique par rapport à des formations concurrentes, et on ne sait pas comment Sciences Po se positionne sur ces questions. »

Dernier point : c'est en effet une grosse cohorte, mais on sait gérer des grosses cohortes à l'EAP. Et je trouve cela important visuellement, facialement, que l'École d'affaires publiques montre qu'il y a une grosse spécialité sur les politiques sociales et sanitaires. Je trouve important que ça soit mis en évidence et que l'on ait des spécialités équilibrées. Sur la rationalisation, Luis VASSY ne m'a pas dit : « Je voudrais que tu rationalises. » C'est nous qui avons ce projet intellectuel qui, par ailleurs, apporte des fruits en matière de rationalisation.

Pierre-Louis PÉRIN

Je ne crois pas que vous ayez répondu sur la question de l'anglais. Je partage les questions qui ont été soulevées tout à l'heure sur la question du recrutement : est-ce que cela ne va pas réduire les recrutements ? Est-ce que cela ne va pas non plus limiter les débouchés ? Et, sur le plan intellectuel, j'ai lu dans la note que vous parliez de l'intérêt de l'anglais pour faire de la politique comparée, des approches analytiques. Je pense qu'on peut le faire aussi en français.

Henri BERGERON

On a choisi l'anglais, parce qu'on a déjà un gros socle de recrutement sur deux spécialités. Le socle le plus important pour *Social Policy* et *Global Health*, c'est notamment *Social Policy*, qui se fait en anglais. De ce point de vue, le fait de la passer en anglais ne nous empêche pas de recruter suffisamment d'étudiants. Sur la question de la formation, comme je le dis, on va avoir un certain nombre de cours

électifs en français qui vont permettre à ceux qui veulent s'insérer dans un monde de la protection sociale spécifique de pouvoir bénéficier de ces cours en français, qui vont leur détailler par le menu les spécificités d'un champ d'action public particulier.

Dans la prépa, on a cette question d'amélioration des cours de formation. Je souligne que l'on n'a quand même pas énormément d'étudiants. Ce qu'il faut voir, c'est que les effectifs des étudiants qui présentent l'EHESP sont très réduits. L'EN3S, je n'en parle même pas : on a eu rendez-vous avec Dominique LIBAULT il y a quelques semaines pour savoir comment on pouvait améliorer cette visibilité, cette attractivité, notamment des politiques de l'autonomie et des politiques sociales au sens large, parce que l'on a vraiment du mal à trouver des candidats. De ce point de vue, il y a peu de risque de déperdition d'étudiants qui iraient se mettre du côté des masters d'administration publique.

Anne-Solenne de ROUX

Je vais aller un cran plus loin que ce qu'Henri et Anne-Célia ont écrit de manière très diplomatique : la petite spécialité fait parfois davantage peur que la spécialité de taille moyenne. Le constat qui est fait est que les étudiants ont parfois une crainte réelle à l'idée de choisir une spécialité dans laquelle il peut y avoir entre 18 et 25, voire 30, étudiants. D'abord, parce qu'il y a un effet d'émulation : quand une spécialité est attractive, on se dit : « Tiens, il y a quelque chose d'intéressant qui s'y passe. » Ce n'est pas forcément rationnel, mais c'est comme cela que les choses se produisent. Deuxièmement, les maquettes dans une spécialité de taille moyenne sont beaucoup plus stables que dans les spécialités où on accueille selon les années, de manière très imprévisible, 20, 25, 30, étudiants. Le fait d'avoir une spécialité de taille envisagée pour cette nouvelle spécialité, qui est sans doute la taille idéale, qui se rapproche de celle de Sécurité & Défense et de Culture, permet d'avoir une forme de permanence dans les cours de spécialité. Ces cours de spécialité sont vraiment les cours fondamentaux qui constituent le socle de connaissances que les étudiants doivent maîtriser pour envisager une carrière dans les secteurs auxquels prépare cette spécialité.

Cela permet ensuite d'avoir une offre de cours électifs qui, comme vous le savez, est ouverte à tous les étudiants de l'EAP, quelle que soit leur spécialité, qui bouge un peu selon les besoins des recruteurs et selon ce qui est identifié comme besoins sur le marché du travail, mais aussi selon ce qui est identifié par l'École comme socle de cours absolument indispensables à proposer aux étudiants. Ici, ce qu'on est en train d'éviter, c'est d'avoir des étudiants qui postulent à une spécialité à partir d'une maquette qui est en ligne, mais qui, au moment où ils arrivent, peut avoir changé et s'être un peu rétrécie. Donc, avec cette évolution, au lieu d'avoir deux cours sur les questions de santé, ils en auront davantage, e. parce que quand on a un petit effectif, on ouvre moins de cours. Et si je vais encore un cran plus loin, le risque que l'on prend, c'est d'être obligé de fermer un jour l'une de ces deux spécialités, la spécialité Santé en français ou en anglais, compte tenu d'une attractivité trop fluctuante : en aval, on ne peut pas maintenir à flot des spécialités dans lesquelles on a 15, 20, 22 étudiants alors que l'on a une spécialité comme Administration publique qui en accueille 250, 280, 300. On ne peut pas avoir des écarts aussi significatifs dans une école comme l'EAP si on veut que les étudiants soient bien suivis.

J'insiste vraiment sur ce point : la volonté de Sciences Po est de conserver une formation sur les questions de santé publique, parce qu'il nous semble que c'est un sujet qu'on ne peut pas ne pas étudier à Sciences Po : on doit former les futurs cadres qui se spécialiseront sur ces questions. Si les étudiants ont peur de se surspécialiser en choisissant cette spécialité, on sera amené à la fermer. C'est ce qui s'est passé à la PSIA, où le master *Global Health* a dû fermer faute d'attractivité. Je pense que personne ne souhaite aller jusque-là. Le fait de fusionner cette spécialité, en permettant de préserver la grande expertise sur tous ces sujets, est vraiment une bonne chose pour le bon fonctionnement de l'École, mais c'est aussi et essentiellement dans l'intérêt des étudiants.

Guillaume FARDE

La spécialité Sécurité & Défense de l'École d'affaires publiques a été citée à trois reprises dans les débats. Je voudrais apporter un témoignage. Sur une spécialité qui, en 9 ans, est passée de 53 étudiants à 133 étudiants, non pas que nous aurions fusionné avec qui que ce soit. J'y vois la marque d'un intérêt croissant et constant des étudiants, notamment issus du Collège universitaire pour ce domaine. Preuve qu'en grossissant, on peut rester attractif.

Et surtout, mon propos est de dire qu'il y a un effet taille. L'effet taille, c'est souvent la condition de l'attractivité, c'est la condition du rayonnement, c'est la condition pour avoir une meilleure insertion professionnelle une fois diplômé, parce que cela augmente la visibilité. Et si on s'inscrit dans une démarche qui consiste à vouloir permettre d'offrir des conditions qui soient les meilleures conditions d'insertion professionnelle possible, la taille d'une spécialité c'est sa visibilité sur le marché de l'emploi. On peut toujours déplorer le fait que nous ne soyons malheureusement pas dans des conditions qui font que les effectifs soient des effectifs modestes et qu'il y ait un suivi personnalisé. Mais si l'objectif qui

prime, c'est celui d'une capacité à s'employer dans le domaine qu'on a choisi comme un domaine de spécialité, il y a des conditions qui sont des conditions de taille.

J'ajoute au surplus qu'une spécialité, ce n'est toujours que six enseignements de spécialisation répartis sur trois semestres, à raison de deux par semestre, et que, ces enseignements étant des enseignements relativement fondamentaux, qu'ils soient dispensés dans le contexte d'un amphithéâtre avec une centaine d'étudiants n'est en rien bloquant et n'est en rien diluant au demeurant, puisqu'il reste les enseignements électifs qui sont, eux, ouverts à tous, comme cela a été rappelé, dans tous les domaines que ce soit, notamment en français. Ce faisant, on peut y trouver un contexte (et c'est d'ailleurs fait pour cela) de travail en plus petit format. C'est donc pour toutes ces raisons que je soutiens évidemment très fermement ce projet de rapprochement de trois spécialités en une, parce que c'est la condition du rayonnement, que c'est la condition de l'attractivité et que c'est au demeurant la condition de la bonne employabilité des étudiants qui vont la rejoindre. C'est, je crois, notre mission fondamentale que de former des professionnels et de s'assurer par-dessus tout qu'ils trouvent un emploi une fois qu'ils ont été formés.

Pierre-Louis PÉRIN

Je propose que l'on passe au vote. Donc y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des votes pour ? Donc, une abstention, cinq votes contre, six votes pour : le projet est adopté.

Nous allons passer au point suivant qui concerne Le projet de modification du règlement de la scolarité. C'est Mme Olivia REVEILLIEZ qui va le présenter avec Mme Marie RASSAT.

Ismahane GASMI

La doyenne et la directrice du Collège universitaire ont un peu de retard, mais elles seront là d'ici cinq à dix minutes. On peut peut-être d'abord présenter le socle de formation, en attendant qu'elles arrivent.

III. PRÉSENTATION DU SOCLE COMMUN DE FORMATION POUR LES RESPONSABLES ASSOCIATIFS (VOTE)

Pierre-Louis PÉRIN

On connaît la flexibilité de Baptiste (rires). Présentation donc du socle commun de formation pour les responsables associatifs. Avant que Baptiste ne prenne la parole, je voudrais demander à tous de synthétiser au mieux les questions. C'est presque toujours le cas, et je vous en remercie, mais on est déjà un peu en retard.

Baptiste VIVIEN

Histoire d'entrer directement dans le sujet, il est important de préciser exactement ce qu'est le socle commun de formation. C'est un dispositif qui a été mis en place à la direction de la Vie étudiante à destination des étudiants en responsabilité au sein d'associations. Il repose sur la conviction que l'engagement associatif constitue un espace d'apprentissage à part entière, considérant que les étudiants qui s'engagent dans les associations sont amenés à conduire des projets, animer des collectifs, organiser des événements, voire parfois faire face à des situations complexes, ce qui nécessite donc qu'on les accompagne, qu'on les outille et qu'on leur donne des repères.

Ce sur quoi notamment le Conseil est amené à se prononcer, c'est de la définition des cinq principes structurants de ce socle. Ces cinq principes n'ont fondamentalement pas évolué, ils sont les mêmes depuis la création du socle, même s'ils avancent aussi au fur et à mesure des besoins que l'on constate chez les étudiants de ce que l'on constate de notre côté sur le terrain. Mais le but est d'accompagner les responsables associatifs dans leurs missions au quotidien, de développer et de favoriser le développement de compétences transversales, qui sont utiles à la conduite des projets, à l'animation de collectifs ou aux prises de décision. Il y a une volonté de garantir un socle partagé de connaissances, sur l'ensemble des campus, de contribuer à une harmonisation des accompagnements de toutes les associations, et puis surtout de promouvoir une culture de l'engagement qui soit fondée sur la responsabilité, le respect d'autrui, l'inclusion, la prévention des risques et le dialogue. Donc, en gros, ce qu'il était important de préciser.

J'ajouterai que, régulièrement et sur des cycles de trois ans, nous assurons une évolution de ces cycles. Nous contractualisons avec certains partenaires et, à l'issue des trois ans, nous faisons un bilan avec les partenaires, en fonction aussi des retours des étudiants et des retours de tous nos collègues en campus. Et on essaye d'harmoniser, de transformer, de faire évoluer les cahiers des charges. Cette année, c'était une bonne occasion de le faire, puisqu'on est arrivé au terme des trois années que l'on avait contractualisées avec les partenaires. Et on a organisé un travail pour renforcer notamment l'utilité de

ce dispositif, pour que les étudiants aient des compétences qui soient directement mobilisables. Au final, jusqu'à présent, même si on a toujours évolué vers un peu plus de compétences, on était encore dans quelque chose de très informationnel, de très, voire trop, descendant, et le module que j'ai animé était le premier concerné en ce sens, avec des procédures, des présentations... On était plutôt dans l'ordre de la connaissance : il fallait que l'on infuse, que l'on partage de la connaissance pour les étudiants en se disant : « Ils ont besoin de connaître ces éléments. » Aujourd'hui, on se dit, et on le sent et il y a un réel besoin, une réelle demande, qu'il faut qu'on aille vers beaucoup plus de compétence, d'expérimentation, d'échange entre pairs et de participatif. Donc que l'on passe plutôt de la connaissance à du savoir-agir, avoir la capacité d'agir sur le terrain et savoir aussi où se situe l'étudiant, car il y a des dispositifs à Sciences Po très bien organisés, pour lesquels on considère que les étudiants sont aussi des passeurs d'informations entre leurs associations et l'institution.

On a cinq modules qui constituent ce socle :

- Premier module, le projet associatif. Désormais, ce n'est plus un module descendant. On a transformé ce qui était dans ce module, on en a fait un guide du responsable associatif, qui est le plus exhaustif possible, avec un nombre d'informations assez dense. Et on a reconstruit ce module pour en faire un accompagnement pour les étudiants. On avait constaté une lacune de ce côté, sur qu'est-ce que c'est que définir un vrai projet associatif, ce qui va permettre ensuite de le décliner en action, et aussi de penser son budget. Quand on instruit les dossiers en amont du CVEF, on voit bien qu'il y a un besoin d'accompagnement sur ce domaine.
- Lutte contre les Violences sexistes et sexuelles : on a fait évoluer évidemment ce module, comme également celui destiné à la lutte contre le racisme et les discriminations : on a fait une forme d'appel d'offres (comme on n'était pas dans un marché public, on n'y était pas soumis) avec des mises en concurrence, et on a travaillé sur une dimension beaucoup plus inclusive, beaucoup plus participative, beaucoup plus en lien avec des méthodes pédagogiques ancrées dans l'éducation populaire. On travaillera cette année avec Safe Campus sur les violences sexistes et sexuelles et avec Citoyenneté Possible sur le racisme et les discriminations.
- Pour les milieux festifs, on travaillera avec Avenir Santé sur la région parisienne. C'est un organisme qui a une grande expérience dans l'accompagnement sur les grands festivals et sur les grands événements festifs, avec bien sûr ici un peu plus de cadre légal et de théorie, parce qu'il faut que nos étudiants connaissent un certain nombre de choses, notamment sur leurs responsabilités, mais aussi sur le cadre de consommation et les risques liés à ces consommations.
- Et enfin, la transition, avec un petit module d'une heure qui est assuré par notre collègue Héroïse LAMMENS et qui a deux objectifs : informer les étudiants sur tout ce qui est en marche à Sciences Po, dans l'évolution, dans les transformations et dans les améliorations, et les accompagner dans l'utilisation d'un outil assez pédagogique qu'on avait créé avec la Junior Consulting l'année dernière, de bilan carbone. Cet outil sert à accompagner les associations qui ont notamment des événements récurrents, d'une année sur l'autre, pour essayer de faire évoluer leurs pratiques de sorte qu'elles aussi soient marquées par cette empreinte de transition environnementale.

Tout cela est en lien avec un kit que l'on a appelé tout simplement le kit responsable associatif, qui est tout simplement un Drive mis à disposition et accessible en permanence pour l'ensemble des étudiants, pas seulement ceux qui sont en responsabilité, mais aussi ceux qui sont un peu partout, tous ceux qui souhaiteraient vraiment se renseigner sur la chose. Ils peuvent y retrouver tous les documents majeurs, par exemple le règlement de la vie étudiante, bien évidemment, le guide du responsable associatif, le guide des soirées et événements festifs, dont on avait discuté ici, et un certain nombre de fiches de pratiques thématiques. Cela peut être des fiches sur comment mobiliser la SACEM, à quel moment déclarer à la SACEM, pourquoi déclarer à la SACEM, etc., des modèles de charte, des modèles de budget prévisionnel, et tout ce qui sera amené à porter discussion demain pour alimenter ce kit.

Je suis à votre disposition, si vous avez des questions.

Kate VIVIAN

Je voulais remercier Baptiste pour l'énorme travail que cela représente de mettre en œuvre ce socle commun, de le faire évoluer, toujours à votre écoute en tant que communauté étudiante et associative. Ce qui est soumis à votre vote, vous l'avez bien compris, ce sont les cinq principes. C'est ce qui est prévu dans le règlement de la vie étudiante. On vous présente plus largement les choses, mais ce sont bien les principes qui sont soumis à votre vote.

Romain GUINEBRETIERE

Je voudrais aussi remercier M. VIVIEN et toute la direction de la vie étudiante pour le travail fait, parce que c'est vraiment précieux. On doit quasiment être l'unique établissement dans le système universitaire français à proposer cela et je pense que c'est très utile et très précieux.

J'aurai quelques questions de précision. Tout d'abord, pour savoir est-ce que l'islamophobie sera également évoquée ? Il y a un hashtag #antisémitisme, mais je ne vois pas de hashtag #islamophobie. Les deux sont très importants, et il me semble important que les deux soient évoqués. Est-ce qu'on envisage plusieurs niveaux, notamment sur les formations VSS ? Je sais qu'il y a des étudiants, des étudiantes notamment, qui souhaitent approfondir les questions pour les grandes associations et vraiment rentrer en profondeur. Est-ce qu'on envisage plusieurs niveaux de formation pour pouvoir approfondir, pour les gens qui sont déjà formés par d'autres biais ? Enfin je me pose aussi la question globale de ces formations pour les campus et en anglais. Est-ce qu'on prévoit des formations en présentiel sur les campus en anglais ?

Mathis GROSSNICKEL

Je n'ai pas de questions, mais je tenais, moi aussi, au nom de l'UNEF à souligner le travail fait par toutes les équipes de la direction de la vie étudiante, qui fait vraiment quelque chose de formidable tous les jours pour accompagner les associations. On sait que ce n'est pas toujours facile de reprendre des associations. On est en pleine période de renouvellement des bureaux et de toutes les équipes des associations, et les étudiants ont donc vraiment besoin d'être accompagnés. On a vraiment une chance unique à Sciences Po d'avoir une équipe dédiée à cela, qui les accompagne, de manière très qualitative avec aussi un engagement des équipes. Et donc je pense que c'est important de souligner le travail fourni par toutes les équipes.

Louise WAGENER

Et on n'a bien sûr aucune opposition à ces cinq principes, qui nous conviennent parfaitement.

Élise GALY-JAMMOU-PRÉFONTAINE

Je voulais aussi vous féliciter pour tout le travail que vous faites. Je pense que c'est une très bonne idée que ce guide, ce Drive, ou le fait qu'il y ait plus d'éducation populaire. Je trouve cela vraiment bien pour les formations, avec le fait que des associations puissent faire leur formation. C'est vraiment un plus. Et, comme le disait Romain, je voudrais appuyer sur tout ce qui tourne autour de l'anglais et de la question de l'accessibilité. On voit en fait depuis plusieurs années que beaucoup d'étudiants internationaux sont en train de monter des associations, et beaucoup ont eu du mal à mettre en place ces associations, parce qu'il y a beaucoup de barrières liées au niveau de langue.

Baptiste VIVIEN

Romain, soyez rassuré on travaille sur l'ensemble des discriminations. Tout simplement. Dans le titre, on a mis lutte contre les racismes et discriminations. On est vraiment sur tout le spectre de la parole intolérante, de tout ce qui peut être lié à cela et des biais des uns et des autres en rapport. Citoyenneté Possible aborde cette question, pas spécifiquement sur l'un ou l'autre sujet, mais plus sur l'ensemble de cette question de la parole intolérante, des racismes et des discriminations.

Pour ce qui est des niveaux de formation VSS, non, on n'a pas prévu de niveaux à ce stade. On est parti du postulat qu'il y a eu déjà de l'évolution dans les compétences de nos étudiants, par rapport à 2020, quand on a mis en place les premières bases. Il y a pas mal de modules autres qui sont obligatoires, notamment quand les étudiants arrivent. Il y a donc déjà une autre approche, un certain niveau de connaissance. On voulait donc combler un manque avec ce partenaire, Safe Campus, qui interviendra également dans le cadre de séances plénières à chaque début d'année dans les campus. On garde aussi avec eux la possibilité de faire cela, mais c'est en ponctuel : si on a assez d'associations, assez d'étudiants qui souhaitent à un moment que l'on mette en place un dispositif un petit peu plus poussé, parce qu'ils en ressentent le besoin, c'est une chose que l'on peut faire, sachant que l'on a un volume d'interventions qui est pensé pour ne pas être dépassé, mais à l'intérieur de ce volume, on peut s'adapter. Enfin, pour ce qui est de l'anglais, rassurez-vous toutes et tous : à part le module que je dispense – et j'en suis vraiment désolé – mais j'ai des collègues sur les campus qui vont s'y atteler- les autres modules seront tous dispensés en anglais, essentiellement en présentiel, avec quelques séances en distanciel au vu de la situation.

Pierre-Louis PÉRIN

Je vais me joindre au concert des louanges pour remercier Baptiste pour ce travail, pour ces projets et pour le renouvellement de l'approche, qui est tout à fait intéressant. On va passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Le projet est adopté à l'unanimité.

IV. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA SCOLARITÉ (VOTE)

Pierre-Louis PÉRIN

Nous revenons donc au projet de modification du règlement de la scolarité qui nous est présenté par Olivia REVEILLIEZ, directrice de la scolarité, et par Jeanne LAZARUS et Marie RASSAT, respectivement doyenne et directrice exécutive du Collège universitaire.

Olivia REVEILLIEZ

Le principal objet des modifications du règlement de scolarité qui va être proposé ici concerne la prise en compte de la réforme du Collège. Ce sont Jeanne et Marie qui vont s'occuper de la présentation. Ensuite, on reviendra peut-être rapidement sur les discussions que l'on avait eues la dernière fois au sujet du rattrapage, que l'on avait longuement évoqué et sur lequel on avait même voté. Il me semble d'ailleurs qu'il y avait encore deux petites questions en suspens. On les traitera à la fin, et je laisse d'abord la parole à Jeanne et Marie.

Jeanne LAZARUS

On est ravies aujourd'hui de venir vous présenter cette étape qui est, je l'espère, la dernière de la mise en œuvre de la nouvelle maquette qui va être proposée aux étudiants qui vont arriver à la prochaine rentrée. Donc, pour cet aménagement du règlement de scolarité, les objectifs que l'on avait étaient d'abord de remplacer le nom du diplôme. Cela nous avait été demandé au moment de l'Hcéres, puisque le diplôme de « *Bachelor of Arts* » de Sciences Po ne correspondait pas, aux yeux des évaluateurs, au titre qui devait être proposé. Il devient un diplôme de premier cycle de l'Institut d'études politiques de Paris, que ce soit pour les diplômes simples ou les doubles diplômes.

La deuxième chose, comme vous le savez, est la mise en place de deux majeures en deuxième année, dans le cadre d'une transformation de la deuxième année et d'une nouvelle organisation de la première et de la deuxième année, avec l'intégration du grand écrit et la clarification du parcours fondamental, du parcours civique et du parcours optionnel. Voici pour mémoire les maquettes réformées, que vous aurez à partir de la prochaine rentrée. Vous pouvez y trouver la première année, puis la deuxième année. On pourra revenir dessus si vous le souhaitez pendant vos questions.

Du côté des éléments importants, il y a les conditions de passage en année supérieure. On a clarifié ces éléments. Les règles de passage ne sont pas transformées : il faut toujours 60 crédits ECTS pour passer dans l'année supérieure. Le passage à titre conditionnel est entre 56 et 59 crédits, le redoublement en dessous de 56. Ce qui change, c'est que jusqu'à présent, nos règles de passage incluaient à la fois un nombre de crédits et un nombre de cours fondamentaux qui devaient être validés. On a transformé ces cours fondamentaux en parcours fondamental : il n'y a plus de hiérarchie entre les cours et entre les crédits. C'est l'ensemble des crédits de ce parcours fondamental, qui rassemble l'ensemble des cours obligatoires, qui est donc pris en compte pour le passage. C'est le premier changement.

Deuxième changement important : les règles pour la troisième année. La troisième année à l'étranger reste obligatoire, comme vous le savez, c'est un pilier du *bachelor*. Mais nous avons la différence entre le séjour d'une année complète et le parcours mixte qui permet de faire un semestre d'études et un semestre de stage, qui doivent se dérouler à l'étranger. Ça ne change pas : pour pouvoir obtenir le diplôme de *bachelor*, il faut avoir validé l'ensemble de ces trois années de Collège universitaire et l'ensemble des obligations de scolarité, qui comprennent le parcours civique et la question des langues. Là aussi, ce sont des choses que nous avons clarifiées.

Concernant le travail qui a été fait, j'aurais en fait dû commencer par remercier Marie RASSAT et Olivia REVEILLIEZ, qui ont beaucoup travaillé pour aboutir à ces changements. Il s'agit principalement d'ajouts de précisions qui permettent de clarifier un certain nombre de modalités que nous appliquons depuis dix ans, depuis l'acte II, mais qui étaient parfois encore un peu floues ou pouvaient laisser la place à des ambiguïtés, et on a aussi fait un travail de nettoyage de ce règlement de scolarité.

En ce qui concerne les langues nous réaffirmons qu'il y a deux langues de travail au Collège universitaire, le français et l'anglais, et que les étudiants francophones, avant de pouvoir prendre une deuxième langue, doivent être inscrits dans un cours au minimum de B2 en anglais. C'est donc bien *l'inscription* dans un cours, et non pas la *validation* du niveau B2. On l'a précisé parce que c'était une

des difficultés que l'on pouvait parfois rencontrer. Et pour les étudiants anglophones, c'est l'inscription dans un cours de B1 en français qui ouvre la possibilité de s'inscrire dans une autre langue. Toutefois, il y a une dérogation possible à ces règles, dans le cas d'étudiants qui ont commencé une langue au lycée et qui souhaitent la poursuivre sur le campus, alors qu'ils n'ont pas atteint soit le niveau B2 en anglais, soit le niveau B1 en français. C'est une nouveauté que l'on intègre dans le règlement.

Le dernier élément, c'est le parcours civique. Comme vous le savez, nous avons changé les règles du parcours civique, et nous aurons cette année la première cohorte qui arrive en deuxième année, avec ce nouveau système qui leur fait valider le grand écrit à la fin de la deuxième année. Là aussi, le règlement est remis à jour pour correspondre à ces règles.

Enfin, on a une harmonisation sur les rattrapages, le redoublement et les diplomations qui correspond au règlement des masters. Vous pouvez parfois voir dans le règlement qui concerne le Collège des renvois à d'autres articles du règlement de scolarité, qui sont des articles communs au Collège et au master. Nous avons précisé ces harmonisations et le rôle du jury de fin d'année, qui, comme il le fait déjà, précise les modalités de redoublement et est souverain. Et nous reformulons aussi les conditions d'obtention du diplôme, en enlevant les cours fondamentaux, qui étaient importants dans la rédaction précédente.

Romain GUINEBRETIERE

Je voudrais saluer les modifications apportées à ce règlement. Je pense qu'il y a beaucoup de choses qui sont clarifiées, c'est important. Je saisi l'occasion de la discussion sur le nom du diplôme – j'allais vous demander pourquoi, j'ai eu ma réponse – pour savoir si le problème lié au *Bachelor of Art and Science* pour les BASc a enfin été réglé, s'ils ont enfin un diplôme qui s'appelle « Bachelor of Arts and Science » ? Actuellement, si j'ai bien compris, ils n'avaient pas cela, alors qu'on le leur avait promis à leur entrée dans le cursus. Et c'est vraiment un souci majeur pour les étudiants qui sont dans ce cursus, alors que c'est l'un des plus exigeants, je pense, proposé à Sciences Po.

Deux autres questions, par rapport aux langues. Est-ce que les critères pour s'inscrire dans une deuxième langue ne vont pas être bloquants pour les étudiants et étudiantes des campus en région qui ont une troisième langue de travail ? Je pense à l'allemand à Nancy, même si sa place a été réduite, ou à l'espagnol à Poitiers. Enfin, concernant la réforme du Collège universitaire dans son ensemble, je n'ai pas eu le temps de bien voir les maquettes. Est-ce qu'il y a des choses qui ont bougé depuis l'année dernière ? Et est-ce que l'on a des nouvelles des maquettes des doubles diplômes, parce qu'elles n'étaient pas encore disponibles l'année dernière au moment du vote ?

Mathis GROSSNICKEL

Merci à vous pour cette présentation. On est toujours en faveur de soutenir la clarté, comme l'on sait que tout ce qui est critères peut être parfois très lourd pour les étudiants : comprendre exactement quelles sont les modalités de validation, qu'est-ce qui est où, quoi, comment... On salue donc la volonté de clarté dans ces modifications.

Sur la réforme en elle-même, je voulais juste exprimer un regret sur un point : l'année dernière, quand on avait commencé à travailler la réforme, il y avait eu une forte consultation des étudiants, on avait pas mal travaillé dessus ensemble, et après on n'a plus jamais eu de nouvelles. Pendant un an, on n'a pas vraiment su comment la réforme évoluait, on n'a pas vraiment su quelles étaient les évolutions concrètes au-delà du simple vote. Je regrettais quand même qu'on n'ait pas été au moins mis au courant de l'avancement de la réforme, entre le vote dans les conseils il y a un an et cette dernière modification.

Élise GALY-JAMMOU-PRÉFONTAINE

Merci beaucoup pour cette présentation. J'ai trouvé cela passionnant. Par rapport au nom de *Bachelor of Arts*, je voulais avoir un peu plus d'explications sur pourquoi il fallait le rebaptiser en « premier cycle » parce que, en anglais en tout cas, « *Bachelor of Arts* », c'est assez compréhensible et visible. Pour les étudiants qui souhaitent aller dans d'autres universités, notamment à l'international en master, dans ma vision des choses, « *Bachelor of Arts* » est plus précis que « *First Cycle* » de l'IEP. Je voulais avoir plus de précisions.

Anne-Solenne de ROUX

Le nom de « *Bachelor of Arts* » découle d'un usage. En réalité, quand le grade de licence a été attribué au diplôme délivré par Sciences Po à l'issue des trois premières années, ce décret vise précisément le diplôme de premier cycle de l'Institut d'études politiques de Paris. Ce nom de diplôme figure dans le décret. Ce décret reconnaît l'attribution du grade de licence à Sciences Po, ce qui est vraiment important pour les étudiants. J'entends votre point, Élise, et j'entends tout à fait la nécessité de pouvoir le traduire. D'ailleurs, on a la possibilité de rajouter des mentions. En revanche, il est essentiel d'avoir sur le diplôme

délivré aux étudiants le nom qui figure dans le décret, associé au grade de licence. Ce nom ne dit peut-être pas grand-chose à des étudiants internationaux. En revanche, dans le système universitaire français, il est essentiel.

Jeanne LAZARUS

C'est un peu la continuité sur les BASc. On a eu de longues discussions avec vos camarades de ces doubles diplômes l'année dernière. Nous sommes arrivés à la même conclusion : le seul diplôme que Sciences Po est en mesure de délivrer et qui confère le grade de licence est ce diplôme de premier cycle de l'IEP de Paris. C'est ce diplôme que ces étudiants reçoivent, avec des mentions qui sont écrites sur le diplôme et le supplément au diplôme, où sont détaillées précisément les formations qu'ils ont suivies. Le problème est réglé, au sens où nous sommes arrivés à une solution, une solution où on ne peut pas délivrer de diplôme qui s'appellerait « *Bachelor of Arts and Sciences* », sauf à délivrer un diplôme qui n'aurait pas le grade de licence et qui serait donc d'une valeur bien plus faible que le diplôme que l'on délivre, mais avec des mentions sur le diplôme.

Sur la question des langues, c'est une discussion que nous avons également eue avec vos camarades des campus. La même règle s'applique à tous les campus, y compris des campus qui ont historiquement d'autres langues de travail. Ce que nous voulons, et c'est pour cela que nous avons insisté sur cette règle, c'est que tous nos étudiants parlent correctement anglais. Il faut donc, dans un premier temps, que les étudiants atteignent un niveau suffisant en anglais pour pouvoir se lancer dans d'autres langues. Commencer toute une série de langues à un niveau débutant et y passer du temps, parce qu'on s'y intéresse, mais sans être en mesure d'atteindre un niveau usuel pour travailler, et sacrifier ce faisant l'apprentissage de l'anglais, ce n'est pas un service à rendre aux étudiants. On souhaite d'abord que l'anglais soit solidifié et, une fois que cela est acquis, nos étudiants peuvent passer à de nouvelles langues.

Sur la question de Monsieur GROSSNICKEL concernant la consultation, il n'y a pas eu en fait cette année tellement de raisons de vous consulter. On a voté la réforme l'année dernière, et cette année a été consacrée à préparer des emplois du temps, à recruter des enseignants, à préciser des chartes, mais sans aucun changement majeur par rapport à ce qui a été voté l'an dernier. Ce n'était pas une volonté de cacher d'éventuelles évolutions au Conseil qui les aurait votées. Il n'y avait simplement pas grand-chose à venir vous dire. Je suis toujours contente de venir devant les conseils, mais on n'a pas eu de raison de le faire. On a vu les délégués des campus, comme chaque année, et chaque campus travaille avec son CVC. On a aussi une réunion annuelle des délégués des campus à Saint-Thomas un samedi en février. On a tenu les délégués au courant. Cette année, les questions qu'on a eues étaient essentiellement des questions de fabrication des nouveaux cours, sans qu'il y ait de questions qui, à mon avis, relèveraient des conseils.

Louise WAGENER

Je voulais rebondir sur les langues parce que, dans l'article 23, c'est écrit noir sur blanc : « *Le français et l'anglais sont les langues de travail du collège universitaire. [...] Les étudiants [...] sont amenés à suivre des enseignements dispensés en français et en anglais.* » Je ne mets pas en cause le principe. Mais je trouve que la manière avec laquelle tout cela est rédigé invisibilise le fait que, dans les campus en région, les étudiants sont amenés à suivre des enseignements qui sont dispensés dans d'autres langues que le français et l'anglais. Alors que, quand on lit cela, on a l'impression que ce sont les seules langues de travail admises. Cette formulation me gêne, d'autant plus avec ce système où, pour pouvoir suivre une autre langue que l'anglais ou le français, il faut être inscrit en B2, etc. Et donc, pour des enseignements qui ne sont pas des cours de langue, mais qui sont, par exemple, un enseignement d'histoire dispensé en allemand, est-ce qu'il faut être inscrit dans un cours de langue anglaise B2 ou non ? Je n'arrive pas à bien comprendre. Ça se veut clair, mais pour moi, cela ne l'est pas tellement.

Romain GUINEBRETIERE

C'est encore une fois par rapport au BASc. Mon problème est que l'on dit qu'il y a une solution, qui est donc cette mention. Mais quand je vais sur le site de Sciences Po, il est encore marqué : « programme de *Bachelor of Arts and Science* de Sciences Po ». Le problème, c'est donc que l'on vend aux étudiants un diplôme qu'on ne peut pas leur donner. En tant que représentant étudiant, cela me pose un gros problème parce que, dans ce cas, il faudrait préciser que c'est un programme de double diplôme avec Paris Cité qui donne une mention *Bachelor of Arts*, mais que ce n'est pas un programme de *Bachelor of Arts and Science*. C'est mon premier problème, et je voudrais également relancer sur ma question sur le double diplôme.

Jeanne LAZARUS

Les maquettes, c'est pour le coup un oubli. Elles sont prêtes, elles sont disponibles, et je pourrais vous les envoyer. Pour vous répondre tout de suite (je répondrai ensuite sur les langues), sur la page programme de *Bachelor of Arts and Sciences*, précisément, si vous allez voir le sous-titre, « un double diplôme interdisciplinaire en sciences et sciences sociales », c'est très clair : un double diplôme. Il y a deux diplômes. Et nous avons précisé sur le site ces éléments pour nous assurer qu'il n'y ait plus de malentendu sur le fait que ce programme permet d'obtenir deux diplômes, tout comme dans les autres programmes de double diplôme. Nous n'avons aucun programme – ou peut-être qu'il en existe en master – où il n'y a qu'un diplôme final entre deux institutions. C'est une autre formule qui peut exister, ce n'est pas le cas ici. Ces programmes sont des doubles diplômes. Nous en avons aussi beaucoup discuté avec vos camarades. Je conçois que cela a pu ne pas être clair pendant une période, mais vous pouvez lire le deuxième paragraphe : « *À l'issue de quatre années de formation, dont une effectuée à l'international, les étudiants obtiennent conjointement une licence disciplinaire en sciences de l'université partenaire et le diplôme du Collège universitaire (Bachelor of Arts), de Sciences Po.* » Il n'y a donc plus aucune ambiguïté.

Je reviens aux langues. Pour les langues, c'est au contraire très clair : il y a deux langues de travail. Sur les campus qui dispensent aussi des cours en espagnol ou en allemand, ce sont des cours qui ne sont pas obligatoires. Ce sont des cours auxquels les étudiants peuvent avoir accès ; à condition d'avoir atteint un niveau suffisant dans la langue en question, mais ce ne sont pas des cours qu'ils sont obligés de prendre.

Louise WAGENER

On est bien d'accord que, pour pouvoir suivre un séminaire en allemand, il faut avoir validé un certain niveau de langue allemande ? Dans ce cas, il faut vraiment s'assurer qu'il y ait assez de cours qui soient disponibles en français sur les campus. Je prends mon cas : quand j'étais sur le campus de Nancy, en humanités, par exemple, il y avait deux séminaires dispensés en langue allemande, un séminaire dispensé en langue française. Il suffisait que le séminaire en langue française soit plein, et tout le monde devait se rabattre sur un séminaire en langue allemande, et il y avait potentiellement des gens qui ne maîtrisaient pas suffisamment l'anglais pour être dans ce cours. Il faut donc aussi s'assurer que l'offre soit suffisante. Malgré tout, je regrette quand même cette formulation et le fait que l'on dise de manière très claire que les langues d'enseignement de Sciences Po sont le français et l'anglais, sans que l'on se laisse la possibilité de dire que nos langues d'enseignement sont toutes les langues. C'est regrettable, mais ce n'est qu'un avis personnel.

Jeanne LAZARUS

Ma politique est de ne pas faire de promesses que nous ne pouvons pas tenir. Si je disais que les langues sont toutes les langues, ce serait très bien, ce serait très ambitieux, mais ce ne serait pas la réalité. Déjà, lors de l'acte II, c'était écrit noir sur blanc les deux langues d'enseignement sont le français et l'anglais. Il n'y a pas de changement.

Pierre-Louis PÉRIN

Je propose de passer au vote spécifiquement sur ce projet. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Le projet est approuvé à l'unanimité.

Pierre-Louis PÉRIN

Olivia, est-ce que vous voulez bien nous présenter la modification du règlement qui est restée en suspens.

Olivia REVEILLIEZ

Au dernier CVEF, on avait largement abordé le sujet des rattrapages, et on avait balayé tous les points de la fiche-repère, on avait voté, et il restait apparemment quelques points en suspens. J'avais noté un point sur l'article 5 et sur l'article 35. L'article 5 porte sur la défaillance. On a précisé les conditions de la défaillance, en enlevant notamment une phrase qui disait : « *Il en est de même s'il ne se conforme pas aux modalités d'évaluation d'une unité pédagogique.* » Cela voulait dire que, en cas de non-conformité aux modalités d'évaluation d'une unité pédagogique, cela emportait la défaillance. Mais aujourd'hui, la défaillance est définie comme le nombre de séances auxquelles l'étudiant n'a pas assisté et l'absence à l'épreuve finale d'un cours fondamental. Il nous apparaissait que cette phrase sur la conformité aux modalités d'évaluation était une phrase assez vague, qui était assez compliquée à mettre en œuvre au niveau opérationnel, et qui n'est pas forcément sécurisante pour les étudiants, vu qu'elle n'était pas très claire. Voilà pour le premier point.

Et sur l'article 35, je ne suis pas sûre d'avoir exactement compris le sujet, sachant qu'il y a essentiellement une modification de forme : la phrase qui était tournée négativement a été tournée positivement, mais continue à dire la même chose, à savoir que, si un étudiant change de programme au niveau du master, il conserve les ECTS des enseignements de formation académique commune et de langue vivante. Cela reste la même chose, mais tournée un peu différemment.

Florence DANTON

Il y avait effectivement deux points. On va les prendre dans l'ordre par rapport à ce que tu évoquais. Pour l'article 5, je me référerai à la note sur les rattrapages, et pour l'article 35, je me référerai au document sur les modifications apportées au règlement de scolarité, deux documents différents.

Sur la première chose, l'article 5 : je comprends bien l'argument selon lequel l'ensemble des modalités était défini de manière très vague : on ne savait pas si cela s'appliquait au contrôle continu, à l'exercice final, ou aux deux. Cela était donc sujet à ambiguïté et à interprétations, parfois un peu différentes en fonction des programmes ou des écoles. Donc, si cette modalité-là est appliquée à l'épreuve dite finale seule, je pense que cela sera une bonne chose : cela clarifiera.

En revanche, il y a ici l'introduction d'un mot supplémentaire qui change un peu les choses, si je comprends bien : le mot « fondamental ». D'un seul coup, cette règle ne s'appliquerait plus qu'aux cours fondamentaux, et non aux cours obligatoires. Or, dans les cours obligatoires, on peut avoir des épreuves finales qui ont lieu dans le cadre du cours, et non en examen sur table en amphithéâtre.. Et très souvent, cet exercice peut compter pour une grosse partie de la note finale. Donc, en cas d'absence à cet examen sur table dans le cadre du cours, que ferait-on désormais si l'élève est absent? On peut se dire, là aussi, que c'est sujet à interprétation : ce n'est pas forcément très clair. Qu'est-ce qu'on fait ? On met zéro ? Ou pas? Jusqu'à présent, on disait que c'est un sujet de défaillance, parce que l'étudiant devait être présent à l'exercice final, qu'il soit en classe ou en amphi. Même s'il a lieu en classe, les étudiants *devaient* être bien présents. Cela faisait partie des devoirs, en tant qu'étudiant, que d'aller jusqu'au bout du cours. N'y a-t-il pas désormais un risque de voir désormais des étudiants lâcher avant l'examen final, en faisant le cumul des notes de contrôle continu et en se disant : « De toute façon, j'assure un 10. Je ne vais pas à l'épreuve finale. » ?

Je pense que ce ne serait ni souhaitable pour nous, ni pour les enseignants, notamment les enseignants vacataires, qui peuvent se retrouver avec à la fin de leur cours des étudiants qui lâchent (j'en parle en connaissance de cause, c'est déjà arrivé) et qui ne viennent pas à l'exercice final, parce qu'ils savent que, de toute façon, en considérant les autres composantes de la note finale, ils auront la moyenne. C'est donc sans doute dommage d'abandonner l'idée que l'exercice final, quand il a lieu en classe pour un obligatoire, ne soit plus un vrai sujet et que l'on ~~le~~ gomme l'obligation de présence à l'examen en disant : « En fait, il n'y en a que pour les cours fondamentaux. » Je ne pense pas que ce soit souhaitable, quand on sait que la plupart des cours fondamentaux sont faits par des enseignants de la faculté permanente et que la plupart des cours obligatoires sont faits par des enseignants vacataires. Pourquoi seraient-ils logés à une moins bonne enseigne en matière d'exigences ? C'était mon premier point, autour de ce mot « fondamental », qui change beaucoup de choses.

Le deuxième point, sur l'article 35, avait été l'objet d'une intervention de ma part la dernière fois. Pour moi, cela n'a rien à voir avec le sujet des rattrapages. Cela rentre ici dans un libellé de documents de rectification du règlement de scolarité qui s'appelle « Rattrapages », alors que c'est un sujet différent. C'est un peu comme si on nous proposait ici un « cavalier législatif. Ça n'a pas à voir avec notre sujet. On peut considérer que c'est une modification du règlement, bien sûr, mais cela n'a rien à voir avec le sujet des rattrapages. Le mettre sous l'objet « rattrapages » me paraît donc un peu délicat. Il faut faire attention à ne pas faire passer de modification de règlement de scolarité sous un libellé ou une intention qui ne soit pas l'intention de départ. Donc, je pense que c'est bien de se le redire, et de voir si on est tous d'accord pour intégrer cela ou pas dans un sujet « rattrapages ».

Louise WAGENER

Les motifs d'organisation des rattrapages sont différenciés en fonction des cycles d'études. Il est écrit dans la note que « *au Collège universitaire, les rattrapages des cours fondamentaux peuvent être organisés pour les non-validations et les défaillances* ». Et dans les écoles, en master, « *les rattrapages de cours fondamentaux ne peuvent être organisés que pour les non-validations. La défaillance entraîne nécessairement une reprise de cours.* » Pourquoi est-ce qu'on a fait le choix de ne pas calquer le modèle du Collège universitaire sur le master, ou inversement, pourquoi ce modèle différencié ? Je ne me souviens plus si on avait déjà évoqué cette question.

Olivia REVEILLIEZ

Je vais commencer par la question de Louise. Je crois qu'on l'avait évoquée la dernière fois. Au Collège, comme vous le savez, ils sont confrontés au fait qu'en troisième année, les étudiants partent à l'étranger. L'idée est que les gens partent avec le minimum de rattrapage à faire au cours de la troisième année, et c'est pour cela qu'on a donné cette souplesse au Collège, que l'on n'a pas en master, parce qu'elle n'a pas lieu d'y être.

Pour les autres points, je veux souligner qu'il n'y avait aucune stratégie dans le fait d'intégrer d'autres points au sujet des rattrapages. Mais effectivement, on en a profité. Dans mon cas, en plus, c'étaient mes premières lectures du règlement de la scolarité, et on a profité pour nettoyer certaines choses, typiquement ce dont je parlais, comme le nom de la direction, etc. Il n'y avait aucune stratégie, on a essayé d'être transparent. On ne l'a peut-être pas évoqué, mais on est vraiment sur une tournure de phrases. Le sens de la phrase n'a absolument pas été changé. On est dans de la forme pure et dure. Et tous les sujets hors rattrapages que l'on a fait évoluer à cette occasion, on les avait bien mentionnés dans la fiche repère : le sujet des langues et le sujet de l'IA. Je pense qu'on a essayé d'être le plus transparent possible et il n'y avait aucune malice derrière tout cela.

Et pour le point sur la défaillance, on est confronté à pas mal de sujets quand on veut créer un règlement qui harmonise des programmes qui sont tous très différents et qui sont articulés de façon différente, avec des maquettes qui sont présentées de façon différente. Par exemple, la notion « d'obligatoire » n'est pas forcément commune à tous les masters. C'est donc compliqué de la reprendre ici, alors que la notion de « fondamental » l'est pour le coup. Et c'est pour ça que l'on a axé le sujet sur la notion de « fondamental » en partant du principe que les modes d'évaluation devraient être cohérents d'une certaine façon avec le fait, en fin de parcours, que l'on évalue les compétences acquises sur l'ensemble du semestre et du programme, et que cela devrait forcément être pondéré d'une façon qui fait qu'il y aurait peu de chance pour l'étudiant, si jamais il ne venait pas au dernier examen, qu'il valide l'enseignement. On part donc d'une forme de logique sur la façon dont sont construits les modes d'évaluation. Ici, dans les deux cas, si l'étudiant ne se présente pas en examen final et qu'il ne valide pas son cours, la différence est qu'il a le droit à un rattrapage, contrairement à un cours fondamental où, s'il ne vient pas, il n'a pas le droit au rattrapage, et il est forcément dans un cadre de reprise de cours. Il nous semblait que cela pouvait se gérer par les modes d'évaluation, plutôt que par des règles très « rigides ».

Anne-Solenne de ROUX

Je vais le dire d'une façon différente : la défaillance ne doit pas régler un problème de définition des modalités d'évaluation d'un cours. La défaillance est appliquée à un moment où on estime que l'étudiant n'a pas fait le nécessaire pour valider le cours. Ce que tu décris, c'est plus une question interne de modalités de définition et de pourcentage attribué à chacun des exercices qu'un réel problème. Or, ici, si on le maintient, on se dit que l'on n'arrive pas à définir ces modalités d'évaluation d'une manière suffisamment logique et cohérente pour éviter qu'un étudiant se dise : « Je ne vais pas venir au dernier travail, celui qui finalement évalue tout ce que j'ai appris durant le cours. » C'est cela qui nous a semblé important.

Ensuite, sur fondamentaux/obligatoires, c'est effectivement à l'occasion de ce travail que nous avons réalisé qu'au sein des équipes pédagogiques, il y avait peut-être une incompréhension entre ce qui était obligatoire et ce qui était fondamental. En fait, pour tout étudiant, sa maquette, ce ne sont que des cours obligatoires. Les fondamentaux, ce sont des cours, parmi ces cours obligatoires, que les étudiants doivent valider, indépendamment du nombre de crédits obtenus pour pouvoir obtenir leur diplôme. Mais ce qu'il faut garder en tête, c'est que la maquette d'un étudiant ne comporte que des cours obligatoires, puisqu'il doit s'inscrire pour se conformer à sa maquette dans tous les cours qui sont mentionnés. C'est là qu'il y a une petite ambiguïté qui existe au sein de chacun des secteurs pédagogiques.

Florence DANTON

Je voudrais apporter un complément d'information sur les obligatoires : il existe des obligatoires avec des examens finaux sur table, pas forcément dans le cours. Je le redis : il y a des risques que des étudiants ne se présentent pas, puisqu'il n'y aurait désormais plus de risque de défaillance. Avec ce libellé, on peut avoir des étudiants qui ne se présentent pas à l'examen final. Ils n'auront pas les crédits, mais cela ne sera plus marqué « défaillant » sur leur relevé de notes. Je ne suis pas sûre de ce système. La question que je me pose, c'est est-ce qu'à partir du moment où l'on a un examen sur table final, il ne faut pas qu'une défaillance soit appliquée quand l'étudiant ne se présente pas à l'examen final, que celui-ci ait lieu en amphithéâtre ou en classe ? C'est une vraie question, parce que, encore une fois, on a des cas de gens qui ne viennent pas aux examens finaux quand il y a un obligatoire et que l'examen est en classe....

Olivia REVEILLIEZ

On revient au sujet des modes d'évaluation : pour un étudiant qui a assisté à tous les cours et qui a la moyenne à son enseignement, c'est compliqué de dire qu'il est défaillant. C'est ça, la logique.

Florence DANTON

J'ai en tête des cours en amphi, qui ne sont pas des cours fondamentaux, mais de simples cours obligatoires. Les étudiants pourraient donc désormais ne pas venir à ces cours en amphi, ne pas aller à l'examen final, sans que cela pose problème, et on aurait un trou dans la raquette par rapport au parcours pédagogique que l'on a voulu construire.

Olivia REVEILLIEZ

On nous demande de valider l'enseignement. Il me semble qu'il y a déjà de tels cas qui existent déjà aujourd'hui. Il y a des étudiants qui arrivent à valider leur diplôme en n'ayant pas validé un certain nombre d'examens.

Florence DANTON

Il peut s'agir de cours importants, même s'ils ne sont que "obligatoires". Ou alors, il faudrait pouvoir se dire qu'on s'autorise à avoir plus de cours fondamentaux ?

Anne-Solenne de ROUX

C'est un double sujet. Je pense que, dans de tels cas, il faut se poser la question des cours fondamentaux dans une maquette, de ce qui est vraiment indispensable et de ce qu'on souhaite que les étudiants valident absolument, encore une fois indépendamment du nombre de crédits obtenus à l'issue de la première année ou à l'issue des deux années de master. La deuxième question qui se pose, qui est un peu différente, c'est celle du nombre de crédits : si nous organisons nous-mêmes les choses de sorte que les étudiants puissent ne pas valider certains cours et faire le choix, cela veut dire que nos maquettes sont aussi extrêmement fournies et que, oui, on laisse la possibilité à certains étudiants de dire : « Ce cours-là, je prends mon risque, je peux ne pas le valider. J'aurais par ailleurs validé mes fondamentaux et le nombre de crédits suffisant pour passer en deuxième année, et pour obtenir mon diplôme. » Mais encore une fois, je trouve que la défaillance n'est pas là pour régler des problèmes qui sont des problèmes pédagogiques qu'il faut que l'on règle de notre côté.

Florence DANTON

Dans ce cas, cela veut dire que l'on déplaçonne le nombre limite de cours fondamentaux, pour autoriser à en rajouter et éviter ce genre de situation. En sachant qu'aujourd'hui, il y a des cours optionnels qui peuvent remplacer les crédits.

Anne-Solenne de ROUX

Et le nombre de crédits dans les maquettes. Il ne faut pas distinguer les deux sujets. Cela fera l'objet d'un travail l'an prochain. Et les étudiants seront, je pense, d'accord avec ça.

Florence DANTON

C'est un point qui peut mener à une réflexion nécessaire sur ces sujets. Dernière chose par rapport au règlement, j'ai vu passer dans la note de Marion le fait que l'on demandait de supprimer la notion de report pour un examen. J'ai vu cela dans un des paragraphes de la note de cadrage, que l'on supprimait la notion de report. La question est donc, pour quelqu'un qui a été absent à l'examen final pour de bonnes raisons, médicales ou autres, et qui doit du coup le repasser en septembre, qu'est-ce qui sera marqué sur le relevé de notes qu'il va recevoir en juillet, si on n'a plus la notion de report ?

Marion MOREAU

L'idée est en effet de conserver la notion de report tant qu'elle est nécessaire aux équipes pour le suivi et pour l'étudiant. Typiquement, cela lui permet de savoir en juillet qu'il est déclaré en report. En revanche, ce qui a été décidé, c'est de faire disparaître à terme la notion de report du bulletin, parce qu'il nous semble qu'il y a une dimension inutilement stigmatisante : un employeur qui voit demain le bulletin ne saura pas à quoi correspond ce report, et cela peut amener l'étudiant à devoir expliquer une situation. L'idée, c'est qu'à partir du moment où le report ouvre droit de toute façon à repasser l'examen à partir du moment où cet examen est repassé, la note que l'étudiant obtient, qu'elle soit d'ailleurs validée ou non, vienne écraser cette notion de report. Il y aura bien le maintien de la notion de report, mais pendant le temps nécessaire à l'organisation de l'examen.

Pierre-Louis PÉRIN

C'est un ouvrage qui sera remis sur le métier et à l'ordre du jour, notamment si on parvient à reprendre les conclusions du groupe de travail sur l'assiduité. Sachant cela, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Projet adopté à l'unanimité.

V. PROJET DE DOUBLE DIPLÔME AVEC ESCP (COLLÈGE UNIVERSITAIRE) (VOTE)

Pierre-Louis PÉRIN

Je propose de continuer en vous gardant avec nous, mesdames, et en passant au projet de double diplôme avec l'ESCP, sachant que nous réservons le point du règlement, afin de vous libérer par la suite. A vous donc, Madame la Doyenne.

Jeanne LAZARUS

Avant de vous présenter un deuxième projet ce matin, je voudrais d'abord me réjouir que le double diplôme avec FGV ait pu être voté. Aujourd'hui, on a la grande chance de pouvoir vous présenter deux nouveaux doubles diplômes du Collège universitaire : un double diplôme international et ce nouveau double diplôme national, et en même temps très international dans sa conception, entre Sciences Po et l'ESCP.

Ce nouveau programme s'appellera donc – et nous allons là aussi *très* clairement l'exprimer – *Politics, Economics and Management* (PEM), et c'est le nom du programme et non pas le nom du diplôme. Ce programme PEM a comme objectif de former des profils hybrides qui seront à la frontière entre les sphères publiques et privées, qui seront aussi en capacité de développer à la fois des compétences d'analyse et de décision, qui auront une formation internationale. On s'est inspiré pour ce double diplôme de cursus qui existent déjà entre les sciences sociales et le management dans des universités comme Oxford, la LSE, Columbia ou Bocconi, des universités avec lesquelles on a parfois tendance à se comparer ou en tout cas à s'inspirer mutuellement.

Ce double diplôme se déroulera en quatre ans. Il sera entièrement en anglais et il se déroulera dans trois pays, entre donc Sciences Po et l'ESCP. Et à la fin de ces quatre années, les étudiants auront deux diplômes, chacun conférant le grade de licence : le diplôme de l'IEP de Paris et le diplôme de *bachelor* de l'ESCP. Les deux premières années se déroulent sur le campus de Reims, au sein de la mineure Amérique du Nord. Les étudiants suivent quasiment le même cursus que leurs camarades de *bachelor*, avec deux différences. Ce qu'on a décidé avec l'ESCP, c'est qu'il y aurait un cours par an qui serait délivré spécifiquement à ces étudiants par un ou une enseignante de l'ESCP, concrètement un cours *AI and Business* en première année, et un cours *Introduction to Business Organizations and Strategy* en deuxième année. Ce sont des cours qui remplaceront des cours de la maquette. On n'ajoute pas de cours pendant ces deux années, les étudiants suivent quasiment le même cursus avec simplement ces deux cours, et le même nombre de crédits que leurs camarades. Ce sont des cours qui seront comptabilisés dans les crédits des deux années passées à Sciences Po.

Un point qui était important, c'est que toutes les majeures sont ouvertes aux étudiants de ce double diplôme, avec l'idée que, quand ils sont à Sciences Po, ils sont vraiment comme tous les autres étudiants. Ainsi, ils peuvent choisir de prendre dans le bloc 1 l'une des deux options de sciences politiques. Ils ne sont pas obligés de prendre l'économie, mais, s'ils ne choisissent pas la majeure économie, ils auront au moment de leur arrivée à l'ESCP un cours supplémentaire pendant l'été de remise à niveau, pour qu'ils puissent entrer ensuite sans difficulté dans le cursus de l'ESCP. Après avoir passé ces deux années à Sciences Po, la troisième année se déroule sur le campus de l'ESCP de Londres. Tous les étudiants rejoignent ce campus et suivent un programme qui a été dessiné pour eux par l'ESCP. La quatrième année sera celle où les étudiants auront le plus de choix, puisqu'ils pourront choisir d'aller soit dans un des autres campus de l'ESCP, à Turin, Berlin ou Madrid, soit sur le campus de Paris de l'ESCP. S'ils choisissent Paris, puisque le programme et le *bachelor* de l'ESCP ont comme règle que ce soit trois ans dans trois pays, s'ils viennent à Paris ce sera seulement pour un semestre, et ils devront faire un autre semestre soit dans l'un des campus de l'ESCP, soit chez l'un des partenaires, puisque l'ESCP a aussi des partenaires d'échanges, comme nous en avons aussi. C'est une autre possibilité. Lors de leurs deux années à l'ESCP, les étudiants doivent faire des stages qui valident chacune de ces années, et ils font également une *bachelor thesis* en fin de quatrième année.

Quelques éléments supplémentaires : Les admissions seront assurées par Sciences Po, et ce sera un travail conjoint entre Sciences Po et l'ESCP. On vise pour la première année 40 étudiants, et on espère grossir la cohorte jusqu'à 60 l'année suivante. On exige pour ce double diplôme un niveau anglais C1. Ce niveau d'anglais sera testé à la fin de la première année. Vous savez qu'à Sciences Po, on n'a pas

cette habitude de demander des tests d'anglais, ce qui est en revanche l'habitude côté ESCP. Pour ne pas compliquer notre procédure d'admission, on a trouvé une solution qui est de faire à notre façon, c'est-à-dire de ne pas demander de test. Mais les étudiants devront valider ce test à la fin de la première année.

Un élément très important est que l'ESCP accordera six bourses complètes chaque année sur critères sociaux et sur critères d'excellence. C'est beaucoup. Oui, j'en vois certains sourire à cet élément, mais sachez que ce n'est pas du tout l'habitude de cette institution, et donc cela fait beaucoup, pour 40 étudiants, d'exonérer entièrement 6 étudiants par an. Cette exonération sera décidée au moment de l'admission.

Enfin, les débouchés de ce double diplôme pour les étudiants. Comme le *bachelor* de l'ESCP existe déjà, nous savons qu'une partie des étudiants qui le suivent entrent directement sur le marché du travail à la suite de ce *bachelor*. Les deux autres options sont d'accéder au master de Sciences Po ou au master de l'ESCP, puisque les étudiants sont diplômés des deux écoles et peuvent suivre des cours dans ces deux écoles. On aurait pu en mettre un quatrième débouché, qui est de poursuivre dans un master dans une autre université, comme c'est le cas pour tous nos diplômés du *bachelor*.

Pierre-Louis PÉRIN

Je voudrais dire que ce projet m'a semblé extrêmement bien conçu et attractif. Les questions, maintenant.

Florence DANTON

J'ai plusieurs questions. La première concerne le choix de l'ESCP pour faire ce programme, plutôt que l'ESSEC, qui apparaît dans certains classements comme le numéro un en matière de BBA, ou l'EM Lyon, qui apparaît deuxième, d'après les dernières statistiques que j'ai pu trouver pour 2026 via internet. Une deuxième question concerne la mise en perspective de ce double diplôme du premier cycle, par rapport à ce qui se passe ensuite en master. Vous avez décrit un projet très compréhensible sur le fait d'avoir, en matière de débouchés, un panaché public-privé. Pour cela, l'ambition est d'avoir des profils hybrides qui permettent de croiser les sciences sociales et le management avec une ouverture internationale, si je comprends bien.

Ce qui est troublant, c'est que l'ensemble de ces critères sont ceux de l'EMI, qui est aussi une école du management, qui croise les sciences sociales et le management. Le projet de double diplôme avec l'ESCP comprend un certain nombre de cours (j'ai croisé un peu les deux maquettes de ce double diplôme avec ceux de l'EMI) comme le marketing, la finance, la comptabilité, le droit. On retrouve donc les mêmes contenus. Il y a une forme de redondance qui m'amène à cette question : est-ce que vous pensez vraiment que les étudiants, qui ont fait quatre ans en *bachelor*, au niveau premier cycle en tout cas, et qui ont suivi un certain nombre des cours concernés, auront envie ensuite de rejoindre l'EMI ? Est-ce que l'on n'est pas en train, en créant ce programme, de se planter nous-mêmes une balle dans le pied pour notre école du management ? Qu'est-ce que ça suppose derrière ? Est-ce qu'on a réfléchi aux conséquences sur le Master ? Qu'est-ce qu'il faudrait faire pour éviter cela ? Ou alors est-ce que ça suppose que l'EMI devra adapter ses programmes et avoir des programmes en un an, comme ce que fait HEC, plutôt que des programmes en deux ans ? Est-ce que l'on est en train de basculer vers un autre type de système en master ? Tout cela ouvre donc une large série de questions en aval, au-delà du simple *bachelor*.

Le dernier point, que l'on avait demandé à plusieurs reprises dans les instances, même si c'est juste une question de formalités, c'est que, lors de la présentation d'un nouveau projet, on parle aussi des moyens humains qui sont mis en place. Est-ce que vous pourrez nous en dire deux mots ? Et il serait bon que l'on définisse aussi à chaque fois quelques critères de réussite envisagée, pour permettre dans quelques années d'évaluer le programme et de voir s'il fonctionne effectivement à la hauteur de ce que l'on en attend.

Romain GUINEBRETIERE

Merci pour cette deuxième présentation. Tout d'abord, on salue l'ouverture de bourses qui permettent d'exonérer à 100 % les frais de scolarité de l'ESCP. Mais il faut néanmoins noter que l'on ne parle que de 6 étudiants dans ce programme, qui vise des cohortes de 40 à 60 étudiants. Et si ce n'est pas dans les habitudes de l'école, il faudra peut-être envisager tout simplement d'autres partenaires. Les frais de scolarité restent bien de 20 000 € pour les étudiants qui ne sont pas exonérés. Par ailleurs, contrairement à Sciences Po, l'ESCP n'exonère que partiellement, et selon des critères laissés à la discrétion des équipes, les étudiants éligibles aux bourses CROUS. Et leur site n'indique pas clairement que ces exonérations concernent aussi les campus situés à l'étranger.

On aimerait aussi savoir si le diplôme de *bachelor* ESCP permet de toucher la bourse CROUS, y compris quand on étudie à l'étranger, vu que, pour les étudiants de ce double diplôme, ce n'est pas un diplôme qui se déroule en France, comme ce n'est précisé ni dans la note ni sur le site de l'ESCP. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un diplôme clairement dédié aux étudiants les plus aisés, comme le font notoirement les programmes de *bachelor* des écoles de commerce. Il est dommageable que Sciences Po contribue à améliorer sa dynamique. Une scolarité dans trois pays est une première pour Sciences Po, et cela entraînera nécessairement des coûts importants pour les étudiants. De plus, c'est une première même pour un double diplôme national en *bachelor*, que de le faire avec une institution qui n'est ni une université, ni un endroit où on enseigne les sciences humaines, mais une école privée. On perd ici tout l'intérêt de mélanger l'univers de l'université publique avec ces établissements tels que Sciences Po, dits grandes écoles. Les universités proposent aussi des cursus en management. Comme l'a demandé Mme DANTON, on voudrait savoir pourquoi le choix a été fait de s'associer spécifiquement à l'ESCP. De manière générale, la multiplication des doubles diplômes à Sciences Po, notamment au niveau *bachelor*, est un point d'attention pour nous. Car elles risquent à terme, et c'est peut-être déjà le cas, de dévaloriser le cursus simple de Sciences Po, trop basique face à de nombreux doubles cursus. Cela est ici d'autant plus grave qu'il s'agit ici d'un double diplôme qui se destine majoritairement à des étudiants très aisés. À terme, on risque non seulement de dévaloriser le cursus simple, mais aussi de créer une forme de hiérarchisation sociale des parcours.

Enfin, est-ce que les places de ce double diplôme sont des places prises sur le mono-cursus ou est-ce que ce sont des nouvelles places qui sont ouvertes ? Et dans ce cas, on pose aussi la question des ressources humaines, parce que ça nous révolterait quand même un peu d'apprendre qu'on prend 40 ou 60 places sur le bachelor de Reims pour ouvrir un diplôme sélectif, qui trie socialement.

Louise WAGENER

Je ne vais pas répéter ce qu'a dit l'Union étudiante, parce qu'on pense exactement la même chose à l'UNEF. Simplement, je m'interroge, dans une question plus générale, sur la raison de cette tendance à de plus en plus s'associer à des écoles de commerce à Sciences Po. Cela nous interroge, cela fait même deux doubles diplômes avec une école de commerce que l'on nous présente aujourd'hui. Certes, une des écoles de commerce n'est pas située en France. Il y a donc un peu cette question de savoir ce que l'on cherche en fait derrière ces partenariats.

Pour revenir également sur les bourses, bravo : vous avez réussi à négocier six bourses avec une école qui n'en donne pas d'habitude. Mais cela reste six bourses, et, comme l'a très bien dit Romain, peut-être qu'il faudrait ne pas s'associer du tout à des écoles qui font payer des frais de scolarité hallucinants à leurs étudiants, surtout quand on est une école de sciences humaines et sociales qui se dit inclusive et qui tente de son côté d'avoir une réelle ouverture sociale.

Élise GALY-JAMMOU-PRÉFONTAINE

Merci beaucoup pour la présentation. Je vais éviter de redire ce qui a déjà été dit. La question du « Est-ce que ça grignote des places ou pas au cursus général ? », c'est intéressant. Mais ce qui m'a aussi interpellée dans la présentation, c'est que vous disiez qu'il faut un niveau C1 pour faire ce *bachelor* double diplôme *degree*, mais que vous testez les gens sur le niveau C1 qu'à la fin de la première année. Est-ce que vous n'avez pas peur de sélectionner des gens qui, malheureusement, n'auront pas le niveau, ce qui les vouerait à l'échec une fois arrivés sur le campus de Reims en L1 ? Il faut savoir que la première année de *bachelor* est particulièrement difficile, puisque l'on passe du lycée à l'université, et que cette simple transition peut déjà être difficile pour des étudiants, mais encore plus quand il faut faire ce C1 alors que l'on n'a pas le niveau. Il est déjà arrivé par le passé que des étudiants, certes une minorité, qui allaient dans des campus anglophones, n'avaient pas le niveau et ont eu des difficultés à suivre les cours.

Virgile HAUTCHAMP

Je rejoins évidemment les points qui ont été soulevés par l'Union étudiante et l'UNEF. Ma question est assez complémentaire à celle d'Élise, que je comptais poser de mon côté. Est-ce qu'il y a déjà une procédure, un protocole, en place pour suivre les étudiants qui, d'aventure, décidaient d'arrêter ce double diplôme et de se réorienter ? Est-ce qu'il y a des possibilités de se réorienter uniquement vers le diplôme universitaire de Sciences Po ou, à l'inverse, le *bachelor* de l'ESCP ? On sait qu'il est déjà arrivé par le passé que certains doubles diplômes soient mis en place sans que des procédures *ad hoc* pour partir aient été mises en place. Donc est-ce que c'est le cas ici ? Je pense que c'est un point de vigilance assez important, ça a déjà posé du tort à des étudiants et à des étudiantes.

Mathis GROSSNICKEL

Je vais en rajouter une couche par rapport à ce que mes camarades ont dit. Je m'interroge sur la pertinence de multiplier ces partenariats avec des écoles de commerce. Je ne comprends pas vraiment ce que cela apporte à part donner l'opportunité, je vais être un peu cru, à quelques dizaines de fils à papa de *pimper* leur diplôme, en mettant en plus une école de commerce dessus. On est ici loin de ce que l'on apprend à Sciences Po. Au final, ce sont des écoles où on paye essentiellement le diplôme. Dans le fond, il n'y a pas grand-chose qui soit apporté. Pour moi, il y a un risque réel, si l'on multiplie cela, de créer deux niveaux d'étudiants à Sciences Po : ceux qui ont les moyens de se payer des doubles diplômes, qui risquent de plus de prendre la place d'autres étudiants, et les étudiants qui n'ont pas forcément les moyens de se payer ce genre de diplôme, qui n'auront pas ces mentions, qui seront dévalorisés en quelque sorte sur le marché du travail. Je m'interroge sur la pertinence de ce genre de partenariat. Ça m'énerve un peu, au-delà de ce diplôme, en général.

Pierre-Louis PÉRIN

On vous sent désabusé, Mathis. Mais j'ai l'impression qu'il n'y a pas que des « fils à papa » dans les écoles de commerce.

Louise WAGENER

Je rajoute une nouvelle couche. Qu'est-ce que cela signifie concernant notre propre diplôme ? Pourquoi est-ce que l'on a besoin d'aller en permanence chercher d'autres universités et de s'associer à d'autres universités ? Est-ce que cela veut dire que l'on ne se suffit pas à nous-mêmes ? Est-ce que cela veut dire que notre formation n'est pas assez riche ? Qu'est-ce que cela veut dire de Sciences Po, si on est toujours obligé d'aller s'associer à d'autres universités ? Je comprends évidemment que, sur certaines matières, on en ait besoin. Sur les sciences dites « dures », on ne dispense par exemple pas de SVT à Sciences Po, donc pourquoi pas ? Mais, sur les écoles de commerce, qu'est-ce que cela dit sur notre propre diplôme ?

Jérôme MICHEL

Je vais apporter ma petite touche finale, en faisant le lien entre la réaction de Florence et celles des étudiants. Si je comprends bien, ce programme a été construit sans concertation avec l'EMI. En plus, on offre une formation avec un diplôme en dessous de ce que l'EMI propose. Je suis assez étonné et je reconnais aussi le questionnement des étudiants. C'est peut-être un préjugé, j'en suis désolé, mais créer des alliances pareilles commence à brouiller l'image de Sciences Po, et je crois que cela profite plus à l'ESCP qu'à Sciences Po.

Jeanne LAZARUS

Je vais répondre d'abord sur les « fils à papa », parce que c'est souvent comme cela que l'on qualifie les étudiants de Sciences Po.

Mathis GROSSNICKEL

Il y a quand même toute une politique sociale...

Jeanne LAZARUS

Que soutenez tout d'un coup, mais on vous entend parfois considérer qu'elle n'est pas suffisante. Et de l'extérieur, cette étiquette peut être collée sur le front des étudiants de Sciences Po. Donc, s'il vous plaît, ne soyons pas trop rapides ni là-dessus ni sur les doubles diplômes. On sait aussi qu'ils ont leurs avantages et que certains apprécient de faire deux cursus en même temps. Donc j'aimerais qu'on reste un peu dans les clous sur la discussion.

Sur les questions, pourquoi l'ESCP ? Parce que c'est un partenaire de premier plan. Vous le savez, les classements entre premier, deuxième, troisième... peuvent bouger selon les années, selon les critères. L'ESCP fait partie des meilleures écoles françaises et elle a développé par ailleurs un *bachelor* qui est extrêmement intéressant, et qui correspond aussi très bien à notre vision internationale, puisque cela permet d'avoir ces deux années à l'international. C'était très complémentaire de Sciences Po. Nous avons mené les échanges avec l'ESCP avec Anne-Solenne de ROUX. Et ça a été très agréable, avec beaucoup de compréhension, des deux côtés, des projets des uns et des autres et des complémentarités. Sur l'EMI, ce n'est pas vraiment à moi de répondre. Je laisserai peut-être notre directrice de la formation vous répondre. Ce qui est clair, c'est que, comme pour tous les autres diplômés du *bachelor*, quel que soit leur choix, tout leur est ouvert. Il n'a jamais été pensé que les étudiants de ce double diplôme iraient forcément vers l'EMI ou n'y iraient pas. On n'a pas particulièrement pensé que c'était une préparation à l'EMI. On peut tout à fait imaginer que ces étudiants aient envie d'aller vers l'EMI, il y aurait d'ailleurs beaucoup de logique à cela. Et j'ai parfois entendu l'EMI nous dire que les étudiants venus du *bachelor*

n'étaient pas suffisamment préparés, notamment en matière financière. Cette critique, parfois entendue de la part de quelques collègues de l'EMI, n'aura plus lieu d'être.

Sur les moyens humains, vous avez vu dans la note qu'il est indiqué qu'il y a un renforcement du côté des admissions et sur le campus de Reims, si nécessaire, avec un engagement que nous aurons aussi un renforcement une fois les étudiants arrivés. Ce qui me permet de répondre à la question sur le fait que ce sont des étudiants *en plus* et non pas *à la place* des étudiants que nous avons aujourd'hui. On ne diminue pas nos places, ni en VAI, ni sur Parcoursup. C'est une cohorte qui s'ajoute à la cohorte existante d'Amérique du Nord à Reims.

Sur les critères pour évaluer le double diplôme, je pense que le premier critère sera l'attractivité, le nombre de candidatures. Et un autre critère sera évidemment la réussite de ces étudiants. Est-ce que ce sont des étudiants, en tout cas à Sciences Po, qui réussiront leurs examens et pourront passer d'année en année ? Ça me permet aussi de répondre à la question sur le C1 en anglais, qui est une question qui se pose, et vous avez raison sur tous nos campus anglophones, quand cela concerne les étudiants français. Ce sont des situations compliquées, quand on a des étudiants qui arrivent au Havre, à Reims ou à Menton et dont l'anglais s'avère trop fragile. Cette année, ce que l'on a fait pour Parcoursup, c'est que l'on a posé systématiquement une question en anglais pour ces campus, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Ça peut vous sembler une évidence, mais c'est mieux quand c'est fait. Pour ce double diplôme, l'idée que nous avons pour nous préserver de ce problème, même si c'est quelque chose qui est encore en discussion, c'est que l'entretien, en partie ou en totalité, se déroule en anglais, avec donc plus qu'une seule question en anglais, pour que l'on s'assure de cela, puisque l'on ne souhaite pas pousser nos étudiants vers l'échec.

Sur la question des bourses, je ne l'ai pas précisé, mais seuls 25 % des étudiants entreront par Parcoursup sur ce double diplôme. Sur 40, cela nous fait 10 étudiants qui entrent par Parcoursup et donc 6 bourses sur 10. Il faut mesurer l'importance de ces bourses. Et par ailleurs les étudiants qui n'auraient pas les bourses de l'ESCP peuvent utiliser le dispositif du CROUS qui a été mis en place par l'ESCP et qui donne des réductions, qui ne sont pas aussi importantes que notre politique sociale, dont vous avez vanté les mérites, mais qui sont tout de même réelles. Sur la procédure de sortie, je laisserai Anne-Solenne de ROUX vous répondre.

Je voudrais répondre à cette question plus générale de l'intérêt pour Sciences Po de faire un double diplôme avec une école de commerce. On n'est pas une école de commerce, mais, comme Mme DANTON le disait, nous avons aussi une de nos écoles qui est l'École du management et de l'innovation. Vous le savez, Sciences Po est marqué par cette diversité, et notre *bachelor* est marqué par cette diversité. On a des étudiants qui viennent à Sciences Po pour faire du droit, pour devenir diplomates, pour devenir journalistes. Certains deviendront chercheurs. On a une énorme palette de possibles. Parmi ces possibles, il y a aussi une partie de nos étudiants qui ont envie de faire les métiers qui sont les métiers proposés, et auxquels les écoles de commerce forment. Notre objectif, avec ce double diplôme, c'est que ces étudiants viennent à Sciences Po, et qu'ils aient, en plus de leur formation en école de commerce « classique », une formation solide en sciences humaines et sociales. On s'adresse à des étudiants qui ont ces projets-là. Ce ne sont pas *tous* les étudiants, ce sont des étudiants qui sont peut-être différents d'autres, mais qui ont leur place à Sciences Po, comme ceux qui s'intéressent à la physique, comme ceux qui s'intéressent à l'histoire. Nous avons la place pour une large palette de profils d'étudiants. Et avec ce double diplôme, nous voulons aussi ouvrir ces 40 à 60 places pour ce profil d'étudiants.

Anne-Solenne de ROUX

Je vais d'abord revenir sur quelques éléments que Jeanne LAZARUS a mentionnés. Sur la question des bourses, je vous trouve un peu contradictoires : quand on parle de la FGV, vous insistez comme vous le faites systématiquement pour les doubles-diplômes, sur la nécessité de prévoir des bourses pour les étudiants. On vous présente ici un projet dans lequel on a au minimum six bourses qui sont prévues : l'ESCP ne peut pas descendre, ils peuvent aller au-delà s'ils sont très satisfaits du profil des étudiants. Et on vous explique que c'est 25 % des étudiants qui seront admis par Parcoursup qui pourront donc bénéficier d'une bourse. J'ajoute que ces étudiants seront exonérés des frais administratifs quand ils seront à Sciences Po, ce qui représente à peu près 2 500 € par an. Attention donc à ne pas dire une chose et puis, quand on fait des efforts, dire que ce n'est pas suffisant : il faut aussi nous accompagner dans une dynamique qui correspond à vos demandes. Si rien n'est jamais suffisant, on ne saura plus très bien comment s'y prendre, et peut-être que l'on se dira que c'est un point qui est finalement secondaire, puisque nos efforts ne sont jamais suffisants.

Sur la question des profils des étudiants, on cherche à attirer aujourd'hui des étudiants dans ce double diplôme qui ne viennent pas forcément à Sciences Po : des étudiants qui se tournent davantage aujourd'hui vers les classes préparatoires tout en exprimant, vous l'avez lu sans doute dans la presse

parce que tout le monde en parle beaucoup, un intérêt très fort pour les questions de géopolitique. Les recruteurs, les grandes entreprises notamment, insistent sur la nécessité d'avoir des profils qui sont capables, dans leur réflexion et dans leur travail au quotidien, d'intégrer cette réflexion et cette prise en compte d'un cadre plus général, quand ils étudient un dossier, quand il s'agit d'éclairer une prise de décision. Plutôt que de laisser certains acteurs et écoles de commerce le faire tout seuls et moins bien, on s'est dit à un moment, parce qu'il y avait des faisceaux convergents : « Pourquoi est-ce que nous ne nous allierions pas avec une excellente école de commerce pour proposer une excellente formation en sciences humaines et sociales à ces excellents étudiants, puisque nous avons la possibilité de le faire et la capacité de les accueillir ? » On pouvait penser à plusieurs acteurs, on a mené des discussions avec plusieurs d'entre eux.

Je ne laisserai pas dire que l'ESCP est une école de second plan, puisque je pense que c'est erroné. Il y a un système de classement que certains autour de la table connaissent bien. Oui, l'ESCP y fluctue : deuxième, troisième, deuxième, troisième... Mais nous aussi, on fluctue un peu dans le classement QS et, pour autant, on estime que l'on reste très bon. L'ESCP a aujourd'hui un positionnement différent de celui de ses homologues du même groupe : ils ont un positionnement très international, ils ont un positionnement multicampus, ils insistent aussi sur une expérience étudiante. Et, pour commencer à répondre au point soulevé par Florence, on parle ici d'une formation de niveau *bachelor*, qui ne vient pas concurrencer une formation très professionnalisante en master au sein de l'École du management et de l'innovation. Il est évident que le directeur exécutif et la doyenne de cette école ont été informés dès le début de la réflexion, à un stade où on ne savait absolument pas quelle direction prendrait le projet et si on irait jusqu'au bout de la discussion, puisque, jusqu'au bout, on s'est laissé totalement libre de la mener jusqu'à son terme ou pas, parce qu'on voulait vraiment que les maquettes ressemblent à ce qu'on souhaitait et que l'on trouve un terrain d'entente avec l'ESCP pour que nos formations soient complémentaires.

Ce que j'ai retenu de mon côté des échanges avec l'EMI, c'est qu'en réalité, c'était un « produit d'appel » pour des étudiants qui souhaiteraient continuer à l'EMI dans une formation très professionnalisante et complémentaire de ce qu'ils ont fait en niveau *bachelor*, et que cela permettait aussi de développer une culture de l'entreprise dès le niveau *bachelor* au sein du Collège universitaire, culture de l'entreprise qui n'est pas très développée, alors même que cela représente la majorité des débouchés professionnels de nos étudiants.

S'agissant de la dévalorisation potentielle d'un programme, vous vous doutez bien que ce n'est absolument pas ce que l'on souhaite faire : cela peut être un effet, mais, Mathis, vous êtes sans doute le premier à considérer qu'un double diplôme est une valeur ajoutée, mais que cela ne s'adresse pas à *tous* les étudiants, et que ce n'est pas parce que l'on fait le programme « simple » que son niveau est inférieur. Je pense que tous les efforts qui ont été menés dans le cadre de la réforme du *bachelor* montrent à quel point la formation dispensée au premier cycle est au cœur des préoccupations de Sciences Po et de ses réflexions au quotidien, y compris dans ses procédures d'admission, et que cette réforme du *bachelor* a vocation à consolider cette formation de premier cycle, et à la clarifier aussi pour les personnes qui sont à l'extérieur de Sciences Po. Il n'y a donc pas de concurrence : tout le monde n'est pas fait pour un double diplôme, tout le monde n'est pas fait pour *ce* double diplôme. On s'adresse à des publics différents, on essaye de répondre à une demande de la manière la plus pertinente possible.

Quant aux critères d'évaluation, je pense que l'on peut se saisir aussi des critères que l'on a l'habitude d'appliquer pour nos autres formations, notamment en premier cycle où on regarde le niveau des candidatures, donc le niveau académique des candidatures dans les dossiers, mais aussi le niveau aux épreuves du baccalauréat. C'est ce qu'on fait pour Parcoursup, c'est ce qu'on fait aussi pour la VAI. On peut regarder aussi d'où viennent ces candidats, quels sont leurs horizons académiques, ce que cela donne ensuite durant leur cursus.

S'agissant du niveau d'anglais, on en a parlé avec Jeanne LAZARUS : ce n'est pas un point qui nous préoccupe, dans la mesure où les étudiants qui rejoignent le campus de Reims dans le programme Europe – Amérique ont un très bon niveau d'anglais, qui n'est pas encore certifié. Mais ils ont en plus toute leur année complète d'enseignement en anglais, plus les quatre semaines de prérentrée durant lesquelles ils vont en faire davantage, si jamais ils arrivaient avec un niveau légèrement en deçà de ce qui est attendu. Et, pour ceux qui ne seraient pas convaincus par la qualité du projet pédagogique de l'ESCP, je vous invite à consulter leur rapport Hcéres qui vient de sortir et qui confirme à quel point l'ESCP a un projet extrêmement solide, qui est associé à une gouvernance qui est tout aussi solide que son projet. L'ESCP est par ailleurs en pointe sur un certain nombre de sujets, notamment les questions d'intelligence artificielle. Ils développent un certain nombre de choses qui intéresseront aussi les étudiants qui souhaitent se former à l'intelligence artificielle durant leur cursus.

Pierre-Louis PÉRIN

Il me semble que l'on peut se réjouir que nos étudiants viennent irriguer le monde des écoles de commerce et de la haute finance. Et je suis sûr que leur excellence fera la différence quand ils rejoindront ce milieu. Sur ce, on va refaire un tour rapide des questions.

Élise GALY-JAMMOU-PRÉFONTAINE

Merci beaucoup pour ces clarifications. La question que je me posais portait sur les bourses, par rapport au fait que, selon vos propos, les bourses vont spécifiquement sur ceux qui postulent à Parcoursup. Est-ce que vous ne craignez pas que ces bourses aillent vers des francophones qui sont au courant de Parcoursup et qui savent utiliser cet outil plutôt qu'à des anglophones qui utilisent le VAI et qui auraient potentiellement besoin de ces financements ?

Romain GUINEBRETIERE

Même question qu'Élise. Si vous avez dit 25 % Parcoursup, ça veut donc dire 75 % en PMI, je suppose ? Ou alors si c'est une voie que l'on a ratée ?

Guillaume FARDE

Pour ma part, je n'ai de prévention ni contre l'ESCP ni contre les étudiants d'école de commerce, mais j'ai tout de même une question : pourquoi pas HEC ? Cela appelle deux remarques de ma part. La première, c'est que l'on a beaucoup parlé des variations de classement : deuxième place, troisième place... S'il y a une constante, c'est que HEC tient invariablement la première place. Par ailleurs, il existe déjà un double diplôme avec HEC. Pour y avoir enseigné de nombreuses années et continuer de l'accompagner en partie, je vois bien en quoi il consiste, en quoi il est performant et efficace. S'il y a donc une antériorité d'une relation avec une école de commerce, singulièrement la première de France, pourquoi ne pas avoir persisté et avoir conclu un partenariat avec HEC au niveau du *bachelor* ?

Romain GUINEBRETIERE

Je voulais aussi demander si les étudiants, lors des années passées à l'ESCP, avaient accès aux bourses du CROUS.

Anne-Solenne de ROUX

Je vais commencer, et peut-être que Jeanne LAZARUS souhaitera compléter. S'agissant des politiques de bourse, ce sont les bourses classiques de Sciences Po qui s'appliquent. Quand ils sont à l'ESCP, il y aura au minimum six étudiants les premières années admis par Parcoursup qui bénéficieront d'une bourse dite « d'excellence », qui couvrira l'intégralité des droits de scolarité de l'ESCP. Pour les étudiants qui ne seraient pas lauréats de l'une de ces six bourses, ils peuvent postuler aux dispositifs d'exemption « classiques », qui sont destinés aux étudiants de *bachelor* de l'ESCP. L'un n'exclut pas l'autre.

Deuxième chose : pourquoi pas HEC ? Nous avons en effet un excellent double diplôme entre HEC et Sciences Po au niveau master, qui est abrité par l'École d'affaires publiques. Cela fait partie des discussions qu'on a eues. Nous avons aussi nos exigences en matière de bon fonctionnement de nos programmes et nos propres objectifs, notamment en matière d'internationalisation, de durée du cursus, des cours que l'on souhaitait mettre en place. Et il nous a semblé, à l'issue de ces discussions, que l'ESCP était le meilleur partenaire pour monter un tel double diplôme.

Jeanne LAZARUS

Comme pour tous les doubles diplômes, la sortie du programme se fait sur décision de jury. Donc si des étudiants souhaitent sortir, il faut qu'ils aient justifié leur demande de sortie, il faut que le partenaire soit d'accord et que, de notre côté, ils aient rempli toutes les conditions de passage. La réponse est donc que c'est comme pour les autres doubles diplômes.

Louise WAGENER

Excusez-moi, peut-être que mon cerveau marche difficilement avec la chaleur, mais je ne comprends pas pourquoi on dit qu'il n'y a que 25 % des gens qui rentrent par Parcoursup.

Anne-Solenne de ROUX

C'est a priori. C'est une répartition que l'on fait, et l'on verra ensuite comment le vivier de candidature se répartit. C'est la proposition initiale. C'est comme la proposition de maquettes : on dit toujours que ce sont des maquettes prévisionnelles, puisque l'on n'est jamais à l'abri d'un changement d'un intitulé de cours ou d'un intervenant. C'est la manière dont on envisage les choses. Si, tout à coup, on a des

viviers qui sont extrêmement importants, on a la possibilité d'ajuster. C'est ce que l'on a d'ailleurs pu faire cette année, quand on a constaté que l'on avait un nombre de candidatures internationales extrêmement élevé. La question que l'on s'est posée, c'est si on pouvait accueillir un plus grand nombre d'étudiants internationaux, que ce soit en premier cycle ou en deuxième cycle, dans certaines écoles, quand on a un vivier suffisant et que le niveau des candidatures est très élevé. Si vous préférez, ce n'est pas « contractuel » : on n'est pas en train de fixer un nombre préétabli que l'on ne bougera pas, mais on a besoin, de notre côté, de connaître dès le début le type de profils que l'on envisage de recruter et la répartition.

Pierre-Louis PÉRIN

Je propose que l'on passe au vote sur ce projet. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des votes pour ? Quatre votes pour, cinq contre et trois absentions : le projet n'est malheureusement pas adopté. L'avis est défavorable.

VI. PROJET DE CRÉATION D'UN NOUVEAU MASTER À L'ÉCOLE DE JOURNALISME (VOTE)

Pierre-Louis PÉRIN

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour. Il s'agit du projet de création d'un nouveau master à l'École de journalisme. Et nous accueillons Mme Marie MAWAD et Mme Alice ANTHEAUME, doyenne et directrice exécutive de l'École de journalisme.

Marie MAWAD

Tout d'abord, je tenais à m'excuser du fait que vous ayez reçu la note tardivement. Nous avons en plus conscience qu'elle est longue, parce que nous avons souhaité vous donner beaucoup de matière et d'éléments, dont les verbatims et citations, fruits de nombreux échanges et auditions. Le business model a fait l'objet d'allers-retours jusqu'à la toute dernière minute. Nous espérons néanmoins que vous avez eu le temps de la consulter. Tout cela nous a permis de constituer ce projet de master que nous avons intitulé « Investigations, Analyse et Intégrité de l'Information ». C'est un master dont l'idée provient au départ d'échanges à l'École de journalisme avec des confrères journalistes, dont certains qui y enseignent déjà, et qui nous faisaient part du besoin qui se fait jour sur le marché du travail et dans certains médias pour un nouveau type de profil, un profil qui n'est pas que journaliste, mais qui est un peu plus hybride en quelque sorte, qui est en tout cas un profil d'un nouveau genre pour lequel une demande commence à émerger.

Pour le décrire, je dirais qu'il est composé de trois sphères :

- Il y a une sphère purement journalistique, liée aux techniques d'écriture, afin de rendre compte de manière percutante des informations vérifiées.
- Il y a une sphère qui est propre aux techniques d'investigation, une sphère plus « geek », avec des techniques, très poussées pour certaines, d'enquêtes en sources ouvertes, d'OSINT, pour ceux qui connaissent. Ce sont des compétences qui vont au-delà de ce qu'apprennent les étudiants en journalisme aujourd'hui inscrits en Master journalisme. Ils font bien de l'OSINT dans leur cursus aujourd'hui, et nous leur apprenons bien entendu de la technique, sans que celle-ci ne soit poussée au point de ce qui est cherché pour ce profil hybride d'un nouveau genre.
- La troisième sphère qui vient nourrir ce profil est celle de la compréhension ou de l'analyse des enjeux géopolitiques. Là, nous sommes sur quelque chose de très « Sciences Po », cette connaissance et cette compréhension de ce qui se passe dans la guerre informationnelle, et donc la déclinaison informationnelle de ce qui se passe dans l'espace géopolitique.

Le tout est tenu par une colonne vertébrale qui est journalistique, puisqu'elle s'inscrit dans un cadre déontologique et éthique fort. Nous allons vous décrire les besoins des différents employeurs qui s'intéressent à ce type de profil, néanmoins nous pouvons d'ores et déjà affirmer que leur langage commun, c'est cette déontologie et ce cadre éthique qui est emprunté au journalisme, et qui permet de fixer le cadre dans lequel ces enquêtes et ces compétences se déploient. Je vais passer la parole à Alice ANTHEAUME, qui va vous raconter un peu plus la proposition et la structure du master, et vous donner un aperçu des maquettes.

Alice ANTHEAUME

Vous aurez sans doute saisi que c'est un Master en deux ans, avec trois semestres d'études, et un semestre hors les murs. Les maquettes qui vous ont été présentées sont issues des discussions que nous avons eues avec les enseignants de l'École de journalisme, puis lors de différentes auditions avec des

employeurs, mais aussi de notre conseil stratégique de l'École de journalisme et des contributions du groupe de travail qui a été constitué, pour aller dans le détail le plus fin de ce qu'il fallait apprendre au semestre 1, puis au semestre 2, puis aux semestres 3 et 4, avec une progression pédagogique tout au long du cursus.

La maquette repose sur trois piliers que je me permets de résumer à grands traits. Le premier pilier, est « comprendre » ; le deuxième pilier, est « analyser » ; et le troisième pilier est « produire ». Ensuite, vous pouvez trouver le détail des enseignements, les notions clés, et le volume horaire. Les deux points sur lesquels je me permets d'insister sont le cœur de l'ingénierie pédagogique de l'École de journalisme :

- 1) La progression pédagogique se fait via un cheminement, une montée en puissance qui s'articule sur deux ans et qui mène au niveau d'employabilité souhaité à la fin du Master.
- 2) Cette maquette est soumise à un renouvellement très régulier. Etant donné que nous sommes sur un nouveau métier qui est en pleine expansion, les compétences listées ici vont évoluer au fur et à mesure selon les besoins employeurs ou selon la facilité ou non des étudiants à les acquérir. Il faut donc avoir en tête que cette maquette sera remise en question, sans doute annuellement, pour faire au mieux en fonction de l'impact et des résultats obtenus.

Marie MAWAD et moi-même pourrions répondre à des questions, si vous voulez aller un petit peu plus loin sur le contenu.

Marie MAWAD

Je vais vous dire pourquoi nous souhaitons créer ce Master maintenant. L'École de journalisme fête ses 22 ans. Et, pendant ces 22 ans, elle n'a formé que des journalistes, d'ailleurs parmi les meilleurs en France et à l'international. Or le paysage informationnel évolue de manière significative : des médias ou des unités à part consacrées à l'investigation émergent, celles que je vous décrivais, beaucoup plus poussées, beaucoup plus techniques; mais il y a également un nouveau besoin qui se fait jour ailleurs que dans les médias, pour des experts en information, donc des personnes dotées d'intelligence informationnelle. Vous trouverez dans la note des exemples d'offres d'emploi dans le secteur privé, dans le secteur public, cela existe aussi dans le lobbying, dans des cabinets de consulting, dans les sociétés du CAC 40, avec de plus en plus des unités qui font de l'analyse en matière de manipulation de l'information, en matière de désinformation, etc.

Nous y voyons une opportunité assez unique de déployer l'École de journalisme au-delà de son périmètre historique, pour aller viser plus large en matière de débouchés. En tout cas, nous sommes au prémices d'un marché qui est en train de se structurer. Aujourd'hui, les personnes qui ont ce profil-là se sont formées sur le tas. Il n'y a pas de formation installée ni reconnue par les employeurs qui forme les gens à cette intelligence informationnelle et à ce profil hybride que nous vous avons décrit.

Voilà qui explique pourquoi maintenant : c'est vrai que nous avons travaillé d'arrache-pied pour livrer rapidement toute cette matière que nous vous présentons aujourd'hui. Alors que le marché va se structurer, la demande pour ces profils est de plus en plus importante et va croître exponentiellement, à en croire ce que disent les employeurs. L'idée est de se positionner rapidement, pour donner à notre école et à ses diplômés l'opportunité d'être parmi les premiers et les plus reconnus sur ce secteur. D'ailleurs on a déjà quelques *alumni* qui ont été embauchés depuis leur diplôme à l'École de journalisme pour faire ce type d'emploi, après être passés par autre chose, donc eux aussi formés sur le tas. C'est donc un « timing » assez unique.

Nous allons peut-être nous arrêter là pour répondre à vos questions. Je peux ajouter que nous avons modélisé le business modèle de ce Master avec une ressource RH, en lien avec l'une de vos questions tout à l'heure sur un projet précédent. Nous sommes à votre disposition.

Pierre-Louis PÉRIN

C'est un projet de formation très complémentaire à ce qui existe dans votre école et qui suscite un fort intérêt, comme on le voit dans le dossier. Donc, les questions.

Romain GUINEBRETIERE

Pour ce projet, je tiens tout d'abord à souligner que l'on a reçu effectivement les documents très en retard, comme vous l'avez dit. Cela pose des problèmes de démocratie, parce qu'on a dû s'organiser en très peu de temps. Mais c'est bien à Sciences Po de s'organiser pour prendre des décisions à temps pour que l'on reçoive les documents, et pas à nous de nous adapter au fait que les décisions soient prises en retard. Je tenais à le dire.

Sur le fond on pense que ce master est une très bonne idée. De ce que l'on a pu lire, on est assez convaincus par votre note. Merci beaucoup de l'avoir détaillé, c'est très intéressant d'avoir les verbatims. Ce n'est pas quelque chose qu'on a d'habitude, et on trouve cela très intéressant. Est-ce que vous pensez que les deux masters de l'École de journalisme vont être plutôt en concurrence ou qu'ils

vont attirer des profils assez différents ? Et, si j'ai bien compris, il y a des principes de reconnaissance des formations en journalisme. Est-ce que ce master sera reconnu comme le master en journalisme ? Je ne connais pas bien le domaine, mais j'ai cru comment c'était très important.

Louise WAGENER

Je vous remercie déjà pour la présentation, et j'ai trois questions. Ma première question, c'est que vous avez dit que c'était progressif : si on ne validait pas un semestre, on ne pouvait pas passer au semestre 2. Comment cela s'articule-t-il avec les modalités de rattrapage ? Je crois que, dans les autres masters, si on ne valide pas complètement le semestre 1, on peut quand même passer au semestre 2. J'aurais envie de savoir, surtout que l'on a voté récemment des modalités de rattrapage claires. Donc, une question un peu technique.

Ensuite une autre question, un peu dans la continuité de ce que disait Romain, sur la manière dont ce master sera reconnu par la profession. Est-ce que vous n'avez pas peur que cela donne l'impression d'être un master un peu moins reconnu et intéressant que le master de journalisme classique de l'École ? Même si ce n'est pas ce que je pense, c'est ce qui pourrait être perçu par l'extérieur.

Et une troisième question pour que vous nous précisiez les modalités d'admission dans ce master, la sélection. On sait qu'à l'école de journalisme, en tout cas pour les étudiants qui viennent du Collège universitaire, il y a une sélection plus poussée que dans les autres masters des autres écoles.

Florence DANTON

Merci beaucoup pour cette présentation, et bravo pour ce sujet absolument stratégique autour des enjeux de la désinformation. C'est à la fois stratégique pour le marché, mais c'est aussi une vraie opportunité pour Sciences Po. Il faut vraiment le saluer. J'ai deux questions connexes, qui ne remettent pas du tout en cause le fond.

On parle dans la note du *staffing* pour l'École, mais il y a aussi dans les effets induits une charge de travail supplémentaire pour les Admissions. Qu'est-ce qui est prévu au niveau des Admissions pour l'absorber ? Même si les effectifs sont petits, on en est bien conscient, il y a quand même un minimum de procédures à mettre en œuvre. Les admissions étant aujourd'hui un peu saturées, comment est-ce que cet aspect a été envisagé ? Et est-ce qu'il a été envisagé ?

La deuxième chose, c'est une question sur la langue, qui interpelle, parce que l'on voit bien que les enjeux sont à l'échelle internationale, et que les profils recherchés sont sans doute aussi des profils. Internationaux, ou ayant en tout cas une vraie ouverture sur l'international et capables sans aucun doute de parler l'anglais couramment, entre autres. Comment est-ce que vous gérez la réponse à cette demande du marché, en ayant un master en français a priori ? Du moins à court terme : on est bien d'accord que cela peut évoluer, on l'a vu dans la note. Mais à court terme, comment est-on sûr que les profils préparés, qui le seront en langue française, seront vraiment adaptés à la demande du marché ?

Élise GALY-JAMMOU-PRÉFONTAINE

Merci beaucoup pour cette présentation, et encore bravo pour tout ce travail, que je trouve absolument pertinent dans le contexte actuel. Je rebondis, comme Mme DANTON, sur le sujet de l'anglais, parce que dans votre note, vous mentionnez des profils qui sont anglophones. On parle bien de *British, Irish and Canadian citizens*. Même le CV est en anglais et les recruteurs sont anglophones. Est-ce qu'il y aura donc à terme un cursus anglophone ou au moins assez de cours en anglais ?

Alice ANTHEAUME

Sur la cohabitation au sein de l'École de journalisme de différents masters, celle-ci se ferait en bonne intelligence car il y a vraiment un besoin identifié pour ce nouveau Master. Le Master de journalisme est un master historique, classé numéro un selon *Le Figaro Étudiant*, un programme qui génère énormément d'attractivité, et c'est aussi ce qui nous permet d'asseoir un autre développement. Il y a des besoins importants pour les deux programmes, des débouchés dans les deux programmes et de l'attractivité dans les deux programmes. Nous voyons postuler des candidats qui veulent aller plus loin sur l'OSINT. D'autres estiment qu'un niveau minimal leur suffit, parce qu'ils ont envie de raconter l'information autrement, et qu'ils ont un autre projet professionnel que celui de devenir OSINTeur. Nous pensons qu'en nous diversifiant nous pouvons répondre à la diversification des projets professionnels des candidats, des étudiants de demain et des diplômés d'après-demain. Nous ne croyons pas du tout à une compétition entre les masters. Nous pensons que l'ensemble de l'offre peut s'imbriquer de façon très favorable. Ce qui n'est peut-être pas très clair dans les maquettes telles qu'elles vous sont présentées, c'est qu'il y aura des sessions communes. Il y a des cours qui peuvent être pris en commun par deux ou trois masters de l'École de journalisme et qui pourront permettre de mener des projets collectifs très intéressants.

Sur la reconnaissance du programme par la profession des journalistes, nous nous sommes posé cette question. Cela impliquerait de respecter un certain nombre de critères figurant dans le référentiel des cursus reconnus. Pour ne citer qu'un exemple, le référentiel ne prévoit pas aujourd'hui d'enseignements approfondis d'enquêtes en sources ouvertes. Bien sûr, ce référentiel peut évoluer. Mais en l'état, notre offre nouvelle, celle que nous vous présentons, ne répond pas au référentiel. De toute façon, pour faire reconnaître un programme, il faut cinq ans de promotions diplômées. De ce fait, nous pouvons nous dire que ce n'est pas le projet pour l'instant. Si demain, ce point se révèle majeur, il sera toujours temps de se reposer la question.

Sur la progression pédagogique, celle-ci n'est pas punitive. C'est un cheminement de l'initiation vers l'approfondissement, d'un niveau parfois débutant à un niveau d'expertise, et cela se fait dans l'accompagnement de la trajectoire de chacun des étudiants. Cet accompagnement est déjà mis en oeuvre sur nos programmes actuels, et fonctionne. Alors, certes, il y a besoin de rattrapages de temps en temps, dans les règles qui ont été fixées à Sciences Po, mais il n'y a pas de blocage de passage du semestre 1 au semestre 2. S'il y a des notions qui ont pu ne pas être totalement comprises au cours d'un semestre, nous pourrions le constater et ajuster l'accompagnement en fonction.

Sur le processus d'admission, nous avons décidé que l'accès à ce Master se fera dans le cadre commun à tous les masters de Sciences Po, avec un mix d'étudiants issus des procédures internationale, française master et de Sciences Po, comme pour tous les Masters de Sciences Po. Si ce programme était reconnu par la profession des journalistes, un autre cadre pour les admissions s'appliquerait avec un oral obligatoire.

Marie MAWAD

Je prends la suite pour les autres questions. Sur la question de l'articulation par rapport au master historique, nous pensons qu'il y aura un positionnement très différent et très clair. Les masters historiques de l'École forment uniquement à la profession de journaliste, avec ce référentiel qui impose un certain nombre de choses qui permettent d'accéder à la carte de presse. Ici, nous avons une ambition différente par rapport à un segment de marché qui dessert certes en partie les médias, mais avec une demande distincte. Ce que vont chercher les employeurs n'est pas tout à fait la même chose que ce qu'ils vont chercher quand ils recrutent des profils diplômés de nos masters historiques. Par ailleurs, nos masters existants font l'objet, du fait de la reconnaissance, d'un *numerus clausus*, ce qui fait que l'on ne peut former qu'un certain nombre d'étudiants par an. C'est imposé par la profession des journalistes. Et pour l'instant, sur le marché du travail, nous avons un très bon placement en emploi, un très bon accueil pour nos diplômés. Sur le nouveau master, on va toucher des emplois nouveaux, qui sont en train de se créer, où la demande est un peu différente ou en tout cas plus poussée sur notamment un volet technique. Il y a donc de la place sur le marché pour absorber des diplômés supplémentaires, ils ne vont pas se concurrencer entre eux.

Ça m'amène à la question de la langue du master. Vous avez eu raison de l'aborder : cela a fait partie des débats que l'on a eus, notamment avec les personnes que l'on a auditionnées et avec le groupe de travail. Aujourd'hui, nous faisons face à un marché qui est suffisamment vaste et avec suffisamment de croissance et en France et à l'international pour que nous ayons le choix entre lancer ce master en français et le lancer en anglais. Nous avons inclus la perspective d'un lancement d'un *English track* dans un second temps pour ce master, pour aller répondre justement à cette demande internationale et qui pourrait vraisemblablement être une expansion importante de ce marché. À plus court terme, il y a ce savoir-faire à la française qui est en train de se développer. Grâce à ce savoir-faire à la française, reconnu, les profils sont recherchés sur le marché du travail parce qu'ils ont travaillé en France, parce qu'ils ont pour aujourd'hui appris sur le tas en France, ou parce que, c'est ce que nous espérons pour l'avenir, ils auront fait Sciences Po à Paris, dans ce programme.

Nous avons pris la décision de lancer ce master dans un premier temps en français, avec cet effectif très conservateur de 22 étudiants dans un premier temps, pour mettre de notre côté toutes les chances de réussir et de bien servir cette demande employeurs. Aujourd'hui, le bassin de partenaires existants à l'École de journalisme nous permet d'identifier plus facilement des enseignants basés à Paris et francophones. Nous avons commencé à travailler avec le marché du travail, y compris avec les auditions que nous avons menées, et à tisser des liens employeurs pour pouvoir aider nos diplômés à trouver des emplois par la suite. Nous avons fait le choix de commencer en français. Cela ne veut pas dire que nous excluons l'international, cela veut dire que nous pensons que nos chances de réussite seront meilleures si, dans un premier temps nous mettons en valeur ce savoir-faire à la française, l'ADN très Sciences Po autour des guerres informationnelles et de la géopolitique, et puis la réputation de l'École de journalisme, qui est numéro un dans sa catégorie. Nous espérons pouvoir aussi mettre cette réputation à profit pour le lancement du nouveau master. Et, dans un second temps, je pense que l'international s'imposera assez naturellement.

Sur les RH, nous avons en effet fait la modélisation d'une ressource, qui viendrait en soutien de ce Master, et qui est absolument essentielle. Nous avons bien sûr monté ce programme en lien avec les services des admissions et en lien avec les services d'Anne-Solenne. À l'heure actuelle, le nombre de 22 étudiants a été étudié dans le détail et sous tous les volets, y compris économique. Le projet a été estimé comme absorbable aujourd'hui. En tous les cas, nous nous positionnons en premier et sur un marché en croissance. D'ailleurs, toute l'approche que nous allons devoir avoir vis-à-vis de ce master est celle que l'on a sur un marché naissant et en croissance : il va falloir se remettre en question assez régulièrement. Continuer, dans six mois, dans un an, à mettre à jour la maquette et à suivre ces évolutions technologiques et ces demandes du marché. Si, dans un an ou deux, la demande pour ce Master est beaucoup plus importante qu'anticipée, si elle est plus française ou à l'inverse plus internationale, il faudra bien sûr les ressources pour accompagner cette croissance.

Mathis GROSSNICKEL

Je voulais souligner cette fois-ci l'utilité de la création de ce diplôme, notamment l'utilité publique. Je pense que ce sont des compétences dont on a besoin aujourd'hui dans notre société : transparence, recherche d'information, investigation. On sait également que les prochaines années risquent d'être compliquées au niveau démocratique et que ce sont des compétences dont la société va avoir besoin. Je trouve assez exceptionnel qu'à Sciences Po, on soit capable de former à la fois les personnes au pouvoir et, dans la même école, former aux contre-pouvoirs que sont le journalisme et l'investigation. C'est à souligner, c'est un peu un objet unique. Personnellement, je vous remercie pour la création de ce diplôme, parce que je trouve ça très intéressant, et que j'ai hâte de voir les profils qui vont sortir de ce cursus.

Guillaume FARDE

J'avais deux questions. La première concerne les méthodes d'investigation en source ouverte, que vous avez mentionnées en indiquant que vous entendiez, et je pense que c'est absolument nécessaire, former les futurs journalistes à ces méthodes d'appropriation de l'information en source ouverte, notamment sur le web. Le tout dans un contexte où c'est maintenant l'intelligence artificielle qui le fait plus qu'autre chose, ce qui donne lieu à ma première question : quels sont les apprentissages liés à l'intelligence artificielle que vous envisagez ?

Ma seconde question porte aussi sur cette question de la formation à l'investigation journalistique, mais sous un angle qui n'est pas numérique, celui du traitement des sources, qui peut parfois aller jusqu'à des méthodes d'infiltration ou d'action sous couverture. Et est-ce que cela aussi est pris en compte ? Parce que, pour le coup, l'intelligence artificielle n'y pourra rien. Cela restera de l'humain qui ira chercher de l'information via des sources humaines.

Alice ANTHEAUME

Merci pour ces questions, qui nous ont aussi beaucoup occupées. À mon avis, nous n'en avons d'ailleurs pas terminé avec elles. Sur le premier point, concernant l'IA, il y a des cours où on va apprendre à travailler avec de l'IA, par exemple sur le traitement de la *data* en consortium à très grand volume, et c'est nécessaire. Mais il y a quand même des limites éthiques à l'utilisation de l'IA. C'est pour cela que ce seront des enseignements dont le cadre sera délimité, parce qu'éthiquement, journalistiquement, il y a des limites à ne pas franchir. Nous avons une petite expertise sur le sujet grâce aux autres masters existants. Nous avons notamment écrit une charte déontologique fondée sur celles du journalisme, et nous pensons qu'une charte encadrant les pratiques de l'OSINT serait aussi très appropriée pour ce secteur, et que l'ensemble du secteur est en attente de règles. Il y a beaucoup d'articles publiés pointant un manque de jurisprudence sur le monde de l'OSINT, qui nécessite sans doute que nous y réfléchissions et que nous nous positionnions comme pionnier.

Je vais aussi essayer de répondre d'une autre manière : nous évoluons dans un monde hybride, il y a une partie numérique, dont l'IA, les données, les plates-formes ; et il y a une partie physique – le terrain, le présentiel, etc. L'ensemble de nos enseignements vont être à la frontière entre ces deux mondes et prendre le meilleur des deux. Il y aura donc sans interruption de l'investigation du monde physique avec le monde numérique, en croisant des univers.

Sur l'infiltration, il y a des règles journalistiques assez claires qui s'imposent aux enquêteurs, qui n'existent pas dans le monde de l'OSINT hors journalisme. C'est justement un des points sur lequel notre positionnement éthique est clair : nous voulons produire de l'investigation dans les limites éthiques journalistiques qui sont déjà codifiées aujourd'hui. Ensuite, si cela évolue demain, nous évoluerons en même temps.

Guillaume FARDE

Je vais compléter ma première question : c'était surtout une formation à l'appropriation des *outils* d'IA, plus que le cadre éthique de leur utilisation. Vous avez cité des cas d'investigation journalistique où il y a de très gros volumes de données, typiquement le cas de l'affaire Epstein. Sans plateforme IA, on ne peut pas sortir de l'information sur l'affaire Epstein convenablement et rapidement. Est-ce qu'il y a donc des apprentissages sur l'utilisation des outils en tant que tels, voire même des sensibilisations à l'existence de certains outils d'IA ?

Marie MAWAD

Oui, et d'ailleurs, par rapport à la version initiale des maquettes sur lesquelles nous avons travaillé, il est probable que l'un des apports les plus importants de notre groupe de travail a été de mettre de l'IA partout. Aujourd'hui, en l'état, dans tous les cours qui ont vocation à amener de la pratique, qui vont donc au-delà du cours magistral et au-delà du cas pratique, mais qui impliquent de la mise en pratique, il y a de l'IA. Le *vibe coding* est aussi quelque chose qui est intégré de façon transversale dans les maquettes, puisque les employeurs disent que c'est comme cela que cela se passe au quotidien : l'utilisation de l'IA est constante. Ensuite, il faut le faire de manière responsable, et c'est là où nous pouvons avoir un apport significatif.

Plus largement, il faut souligner l'utilité sociale de l'offre, vous l'avez comprise, et je vous en remercie car cela nous tient à cœur. À notre sens, une partie de cette utilité sociale consiste à apporter aujourd'hui un cadre à ce qui nous a été décrit comme un Far West de l'investigation. Si nous pouvons venir apporter des outils éthiques et déontologiques, un cadre, des éléments de débat pour aborder ces questions, nous aurons rempli une partie essentielle de la mission qui est la nôtre, à plus forte raison en tant qu'école de journalisme.

Louise WAGENER

C'était pour rebondir sur cette question de l'IA et vous dire que le discours que vous tenez me rassure, le fait que vous souhaitiez aussi encadrer cela avec des questions éthiques déontologiques : on connaît aussi le coût social qu'a l'IA. J'aurais été alarmée si vous n'aviez pas pris cela en compte. Honnêtement, cela nous rend d'autant plus confiants sur la suite de ce programme.

Pierre-Louis PÉRIN

Nous allons passer au vote sur ce projet. Je ne sais pas si on peut utiliser le mot de Mathis sur « l'école des contre-pouvoirs », mais en tout cas sur le projet de nouvelle école d'analystes au sein de l'École de journalisme. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Le projet est approuvé à l'unanimité.

VII. PROJET DE CRÉATION D'UN *ENGLISH TRACK* POUR LE MASTER EN HISTOIRE (ÉCOLE DE LA RECHERCHE) (VOTE)

Pierre-Louis PÉRIN

Nous allons passer au dernier projet de création d'une formation, le dernier, mais pas le moindre, évidemment, avec le projet de création d'un *English track* pour le master d'histoire. Nous avons avec nous Mme Dina WAKED et M. Arnaud DEREGGI, doyenne et directeur exécutif de l'École de la recherche.

Dina WAKED

Monsieur le Président, Madame la Présidente, chers membres du Conseil, je vous remercie de me donner la parole pour vous présenter un projet de réforme du master d'histoire porté par l'École de la recherche avec le soutien du département d'Histoire de Sciences Po. Le projet est simple dans sa conception, mais aussi ambitieux dans ses objectifs et prudent dans la mise en œuvre. Je vais donc vous parler rapidement de cette réforme que l'on vous soumet aujourd'hui au vote.

Le constat actuel est que le master d'histoire est l'un des programmes les plus sélectifs et les mieux évalués de l'École de la recherche. Son taux d'admission est inférieur à 15 % et son taux de satisfaction étudiante dépasse 90 %. Il accueille entre 32 et 40 étudiants par promotion, dont près de 20 % d'étudiants internationaux en première année. Il existe pourtant aujourd'hui un frein structurel à l'internationalisation : l'admission est actuellement conditionnée pour tous les candidats sans exception à un niveau de B2 en français. Cette exigence nous ferme l'accès à un vivier considérable d'étudiants d'excellence internationaux qui ne maîtrisent pas suffisamment le français pour pouvoir s'engager dans ce programme.

Pour lever ce frein, dans la réforme que l'on vous présente, nous vous proposons la création de ce qu'on appelle un *English track*, que l'on retrouve un peu dans tous les autres programmes au sein de l'École de la recherche. C'est un parcours entièrement en anglais, au sein du même master. Je vais insister sur deux points essentiels :

- Il s'agit d'un seul diplôme. Les étudiants qui rentrent dans l'*English track* ou le *French track* vont aboutir au même diplôme, avec une seule et même exigence académique. Nous ne créons pas un nouveau master. C'est important de le souligner : nous créons seulement deux voies d'entrée correspondant à deux profils linguistiques différents. Le *French track* maintient l'intégralité de l'offre actuelle, avec un prérequis rehaussé d'un niveau C1 en français, aligné sur tous les autres masters de Sciences Po. Cela revient à passer de B1 à C1 pour le *French track*. Pour l'*English track*, ce sera la même chose, avec un niveau C1 en anglais.
- L'*English track* va permettre aux étudiants de suivre l'intégralité de leur cursus en anglais, y compris la rédaction et la soutenance du mémoire ce qui n'est pas possible au sein du master tel qu'il est.

Les ajustements que l'on vous propose sont très limités. C'est ce qui rend le projet particulièrement solide : il ne repose sur aucune refonte de la maquette existante. Les seuls ajustements que l'on propose de mettre en place, ce qui sera très facile, c'est le basculement en anglais d'un séminaire optionnel de 24 h et d'un atelier de 12 h. Ces modifications se sont nécessaires seulement à partir de 2028-2029, soit dans deux ans, le temps que le premier étudiant de l'*English track* arrive en M2. En effet, en M1, il y a déjà des parcours anglais au sein du programme. Cette réforme n'entraîne pas d'ailleurs aucune conséquence budgétaire, parce que l'on va juste basculer deux cours enseignés en français pour l'offrir en anglais.

Pour les objectifs de cette réforme, il y en a trois qui guident ce projet :

- Le premier c'est de diversifier le recrutement, en attirant des candidats internationaux que nous ne pouvons pas toucher aujourd'hui.
- Le deuxième est de consolider l'internationalisation du master en lui donnant une lisibilité institutionnelle claire.
- Et troisièmement, c'est positionner Sciences Po comme la première institution qui offre un master en histoire entièrement en anglais en France. Aujourd'hui, cela n'existe pas. Cela sera un des très rares masters en Europe continentale aux côtés de programmes comme celui de l'université Humboldt-Freie à Berlin et le *master in History* de Leiden.

Le calendrier que l'on vous propose aujourd'hui, si jamais le Conseil puis le Conseil de l'Institut approuvent ce projet, c'est que les admissions s'ouvriront dès 2026-2027. La première promotion de l'*English track* rentrera en M2 en 2027-2028. Et l'ajustement des maquettes, comme indiqué, ce ne sera qu'en 2028-2029.

Pour vous rassurer, le projet a été soumis à une consultation interne complète, dans le cadre du *curriculum review* que l'on est en train d'effectuer en histoire et en sociologie (il est possible que je revienne devant vous l'année prochaine pour la science politique ou l'économie). Ici, c'était un *curriculum review* que l'on a mis en place au sein de l'École de la recherche. Le DED, David TODD, qui ne peut malheureusement pas être là en raison du retard pris dans cette séance, a consulté la majorité des enseignants et des membres de la faculté permanente au sein du département d'histoire. On a eu aussi un audit externe conduit par trois enseignants-chercheurs, des universités de Heidelberg, Naples – Federico II et de Pennsylvanie. Tous les trois ont soutenu sans réserve cette proposition de création de l'*English track*. Au même moment, tous les membres de la faculté permanente se sont déclarés en faveur de cette réforme.

Et toujours pour vous rassurer, si jamais on n'arrivait pas à attirer assez de candidatures pour cet *English track*, on n'est pas en train de créer un nouveau master. Les étudiants qui y candidatent seront dans les mêmes cohortes que les autres étudiants. *We call it French track, but it's actually a bilingual track since most courses are offered in both languages.*

En conclusion, j'espère que ce projet fera l'objet d'un vote favorable. C'est un projet que me tient personnellement – et je sais que c'est aussi le cas pour pas mal de collègues – très à cœur, parce que ça va renforcer notre internationalisation sans transformer vraiment l'architecture de master. Comme je l'ai dit, le projet reste prudent, et réversible si jamais il n'était pas attractif. Il nous met vraiment sur *an international map of masters in History that are, at this moment, very attractive in English, as well as in French.* Je vous remercie pour votre attention et je reste à votre disposition avec Arnaud pour répondre à toutes vos questions.

Louise WAGENER

Merci pour cette présentation. J'aurai deux questions. La première question porte sur le prérequis de niveau de langue en français, qui passe de B2 à C1. Pourquoi est-ce que vous n'avez pas décidé de

laisser l'entrée en *French track* à B2 ? Ensuite, je crois comprendre qu'on ne crée pas des places supplémentaires, que c'est à places constantes. Mais si la demande est plus forte pour le *French track*, est-ce que ce sera par exemple 20 places pour l'*English track*, 20 places pour *French track*, avec, s'il y a 30 personnes qui veulent aller dans le *French track*, 10 qui ne pourront pas y rentrer ? Comment est-ce que cela s'articule ?

Romain GUINEBRETIERE

Merci pour cette dernière présentation concernant la formation. On souhaiterait avoir plus souvent un projet d'une telle qualité, avec des consultations à la fois externes et internes aussi poussées. L'idée d'ouvrir un *English track* pour le master d'histoire nous semble très bonne : l'internationalisation des disciplines de recherche avec la création des parcours en anglais est une initiative que nous soutenons absolument. Elle est essentielle pour garantir une recherche de haut niveau, ouverte aux contributions académiques internationales et nourrie de perspectives et de points de vue divers, ce qui est le rôle de notre école. C'est aussi, selon nous, un atout important tant pour Sciences Po que pour la recherche en histoire en France. Et je m'exprime d'ailleurs en tant que licencié de la Sorbonne en histoire. Bravo également aux équipes de l'École de la recherche pour la qualité du programme proposé.

Nous avons cependant une petite interrogation concernant les cours en anglais. Est-ce que les étudiants anglophones seront priorisés par rapport aux étudiants de la *French track* ? Comment assurer que les étudiants de la *French track* puissent quand même prendre des cours en anglais s'ils le veulent ? Et à l'inverse, est-ce que les étudiants de l'*English track*, s'ils le souhaitent et qu'ils ont le niveau en français nécessaire, pourront prendre des cours en français ?

Thibault BOULVAIN

Merci beaucoup pour la présentation. Je rejoins ce qu'ont dit mes collègues : je trouve cela très intéressant. Cela va être très neuf de faire cela en France, et je crois que c'est une énorme plus-value à tout point de vue, dont le point de vue du progrès de la recherche. J'avais peut-être une petite question, que je crois avoir déjà soumise à David, mais je préfère la reformuler ici : est-ce qu'on sait si le fait de soutenir un master, notamment en histoire, ici, dans la maison, peut dans telle ou telle faculté en France poser problème de l'inscription en thèse ? Est-ce que la réception d'un master écrit en anglais pose problème ou pas ? C'est une vraie question de ma part. Je sais que certains collègues peuvent être un peu réticents à l'idée de recevoir un master entièrement rédigé en anglais pour une inscription, par exemple, en thèse. Est-ce que ça a été intégré à la discussion ?

Élise GALY-JAMMOU-PRÉFONTAINE

Ce ne sera pas une question, c'était pour vous féliciter, parce que c'était un vrai besoin. Comme l'ont déjà dit Romain et d'autres personnes, l'internationalisation des masters de recherche est une vraie plus-value et une vraie demande. Merci d'y répondre et de proposer une excellente *English track*.

Dina WAKED

Merci beaucoup pour toutes les interventions, et surtout pour les soutiens et les félicitations. On est ravi que le projet rencontre une réaction aussi positive. Tout d'abord, la question de Louise : le changement de B1 à C1 pour le prérequis en français est imposé de manière institutionnelle pour l'aligner avec tous les autres masters. Ce n'est pas un choix qui a été fait au sein de l'École de la recherche. Je laisserai Anne-Solenne intervenir si j'ai mal compris les choses, mais c'est plutôt pour aligner avec tous les autres programmes à Sciences Po, où il y a des cours en français. Tous les programmes où il y a des cours en français sont basculés de B1 à C1 pour le français. Et même chose pour l'anglais : quand il y a des cours en anglais, c'est basculé à C1.

Pour les places, on a imaginé que, quand on va ouvrir l'*English track*, on va commencer une campagne pour les deux. Vous avez vu les chiffres : aujourd'hui, on est entre 30 et 40 inscrits dans le *French track*. Idéalement, pour garder l'*English track* séparé et ne pas avoir à combiner les deux, on a besoin – et c'est aussi un requis institutionnel – d'avoir 15 étudiants qui s'inscrivent dans l'*English track*. Aujourd'hui, c'est déjà le cas parce que, parmi les 40 inscrits, il y a une partie de ces 40 qui est là plutôt pour le parcours anglais, mais qui se trouvent dans ce *track*, parce qu'ils sont obligés de prendre des cours en français, en jonglant entre les deux langues. L'idéal serait que, dès la première année, on arrive à attirer 15 étudiants pour le master *English track*. Pour le *French track*, cela va forcément baisser, parce que quelques-uns des étudiants qui y candidatent aujourd'hui vont pouvoir candidater en *English track*. On compte garder un nombre de places assez constant. De notre côté, *we're not driven to increase the number of students in the master*. L'idée est de garder un nombre constant. Peut-être qu'au vu des candidatures, notamment les candidatures excellentes que l'on ne peut pas refuser, et avec l'accord de l'institution, on pourra peut-être un peu augmenter le nombre d'étudiants la première année, un peu plus

la deuxième année, etc. Mais ce sera surtout en accord avec un projet institutionnel pour chaque master au sein de l'École de la recherche.

Pour Romain, sur le changement entre les parcours : aujourd'hui, les étudiants rentrent dans un *track*, ils ont le choix des cours offerts en anglais et en français. Pour nous, l'idéal, ce serait de créer ce passage entre les deux *tracks*, ce qui est un peu le cas dans nos autres masters, par exemple le master en science politique, où il y a un *English track* et un *track* international. Les étudiants peuvent demander de s'inscrire dans l'autre *track* ou dans des cours dans l'autre *track*, si jamais ils ont le prérequis linguistique pour suivre le cours et les modalités liées au cours. On peut réfléchir à quelque chose pour faciliter le passage entre les deux, mais l'idée institutionnelle est de créer des passages où les étudiants trouvent un parcours intégralement dans la langue choisie, sans que rien n'empêche de faire des allers-retours entre les deux *tracks*.

Pour Thibault, je ne sais pas s'il y a des spécificités en histoire. Mais je peux te répondre sur tous nos autres programmes. Il n'y a aucune difficulté, par exemple en droit, sociologie ou économie, pour soutenir un mémoire écrit en anglais et pour ensuite être pris dans une université française pour un doctorat, en particulier à Sciences Po. Pour Sciences Po, c'est sans aucun problème. Si l'on examine un peu les profils qui font les parcours internationaux dans les autres programmes, ils sont souvent candidats à des PhD ailleurs, en Europe, aux États-Unis, au Royaume-Uni, dans le sud global, un peu partout. On sera très clair, et j'imagine que David aura des réponses un peu plus précises que les miennes, ce sera très bien communiqué auprès des étudiants à leur arrivée. En tout cas, ils peuvent faire leur choix. Par exemple, on leur dit en droit : « Si vous écrivez votre mémoire, et surtout ensuite votre thèse en anglais, ce sera peut-être plus difficile d'avoir une carrière française. *If they know the constraints, and they make the choice, then we're adding choices and not taking anything away.* C'est un peu cela, l'esprit de cette réforme.

Arnaud DEREGGI

Sur les questions linguistiques, le master d'histoire avait historiquement fixé un prérequis de niveau B2 afin de favoriser l'intégration d'une cohorte d'étudiants encore peu à l'aise en français. L'objectif initial était d'internationaliser le programme. Nous constatons aujourd'hui que le vivier de recrutement a doublé via la procédure internationale d'admission en master. On peut donc raisonnablement supposer que la majorité, voire la totalité, de ces candidatures se dirigeront désormais vers l'English Track. Ce report de candidatures permettra de créer ce nouveau parcours sans fragiliser les effectifs globaux du master.

Pierre-Louis PÉRIN

Merci je propose que l'on passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas non plus. Le projet est approuvé à l'unanimité.

Il nous reste un ordre du jour encore assez substantiel. Nous devons peut-être d'abord revenir sur la question du règlement, pour la partie qui avait été reportée de la séance précédente. On a ensuite d'autres éléments dont on ne peut absolument pas faire l'économie : il y a la grande cause dont on doit parler aujourd'hui, il y a également le groupe de travail sur l'assiduité, dont on doit parler, un point qui sera sans doute rapide sur le calendrier des élections et peut-être un point sur le bilan de la politique d'aide financière et de services aux étudiants, qui devrait prendre du temps et que l'on pourrait reporter. Si donc personne n'y voit d'inconvénient, le point sur la politique d'aide financière et de services aux étudiants serait reporté à la rentrée.

Romain GUINEBRETIERE

Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président : on n'a pas le temps. Mais je tiens à dire que c'est le bilan 2024-2025 que l'on présenterait lors de l'année universitaire 2026-2027. Je suis sinon d'accord avec vous qu'il n'y a pas le temps, c'est une simple remarque sur le timing. Je pense qu'on peut essayer de traiter ce point plus tôt l'année prochaine dans ce Conseil.

Kate VIVIAN

Nous faisons au mieux, avec des circonstances atténuantes personnelles et humaines parfois importantes.

VIII. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2026 (VOTE)

Pierre-Louis PÉRIN

On va maintenant approuver, ou pas, le procès-verbal de la précédente séance. Y a-t-il des observations ? Des abstentions sur l'approbation de ce procès-verbal ? Des votes contre ? Le procès-verbal est approuvé.

IX. PRÉSENTATION DU CALENDRIER DES ÉLECTIONS

Pierre-Louis PÉRIN

Il y a aussi un point rapide sur le calendrier des élections au CVEF, puisque certains mandats vont arriver à échéance. Il faut bien préciser que cela ne concerne pas seulement les mandats des étudiants. Il y aura également un scrutin pour les collèges où des représentants sont manquants. A cet égard, je forme le souhait d'envoyer un message assez rapidement pour annoncer ces futures élections, vu que le calendrier électoral qui est présenté est très bref. Y a-t-il d'autres questions sur ce point ?

Romain GUINEBRETIERE

Je voulais juste dire, pour que cela figure dans le PV, que c'est très bien qu'il y ait un jour en plus pour les élections.

X. PROPOSITION DE « GRANDE CAUSE » – VIE DE CAMPUS (VOTE)

Pierre-Louis PÉRIN

Il nous reste la grande cause et l'assiduité. On commence par la grande cause ?

Kate VIVIAN

On vous avait proposé en votre qualité d'élus de faire des suggestions pour la grande cause annuelle 2026-2027, qui va nous amener en réalité jusqu'à la fin de l'année civile 2027, un peu au-delà de l'année universitaire 26-27. Nous avons reçu, à la deadline du 24 juin, deux propositions, que je vais rapidement évoquer. Ensuite, peut-être que Thibault et Élise, qui ont porté ces deux sujets, voudront dire quelques mots. Est-ce qu'il y a d'autres propositions qui vont se déclarer ? C'est encore possible en séance.

Les deux sujets que l'on a reçus par email sont en premier lieu, par ordre d'arrivée, celui de Thibault, qui nous a proposé le sujet de l'IA et de ses impacts sur nos communautés universitaires, et ensuite Élise, qui nous a proposé la santé mentale étudiante. Avant peut-être de donner la parole à Thibault et à Élise, est-ce qu'il y a d'autres propositions qui se déclarent en séance ?

Louise WAGENER

Ce n'est pas pour faire une déclaration supplémentaire, mais pour dire que le thème d'Élise nous convient, à l'UNEF. On proposerait juste de l'élargir à santé mentale étudiante et bien-être étudiant. Comme cela, c'est plus large et on peut y faire rentrer plus de sujets.

Pierre-Louis PÉRIN

On va d'abord donner la parole à Élise, puis à Thibault.

Élise GALY-JAMMOU-PRÉFONTAINE

Je vais répondre tout de suite à la question de Louise : j'ai bien mentionné que notre proposition était la santé étudiante et le bien-être étudiant, en anglais *mental health and student well-being*. C'était donc intégré. La raison pour laquelle nous avons proposé ISU, c'est que c'est un sujet sur lequel nous réfléchissons de longue date, avec les différents rapports des *mental health issues associations* comme Stimuli. C'est un grand sujet pour les étudiants, c'est une attente. Il y a eu des projets par le passé, par exemple la salle de sieste, qui a beaucoup plu et que les étudiants aimeraient bien revoir. Les étudiants ont beaucoup d'idées et souhaiteraient par conséquent avoir accès à des fonds pour pouvoir les mettre en place. Je ne vais pas m'étendre davantage, et je dirai simplement que c'est une demande prioritaire des étudiants et c'est, plus qu'un besoin, une nécessité. Et je pense que ce serait un très beau signal que, pour la première fois que nous avons ce fonds de grande cause, il puisse aller aux sujets de *mental health and student well-being*.

Thibault BOULVAIN

Je ne peux qu'abonder. J'ai trouvé que c'était un très beau sujet et que c'est très important. J'avais juste proposé en fait la question de l'IA, qui était plus liée à des débats que j'avais avec mes étudiants le semestre dernier. Leur position sur l'IA m'avait beaucoup intéressé, beaucoup étonné, m'avait fait aussi changer de braquet d'une certaine manière. Je suis enseignant, j'ai une certaine vision de l'IA. On vient de parler de la recherche en histoire... Mais, au fond, qu'est-ce que cela veut dire aujourd'hui d'être étudiant, d'être étudiante à l'heure de l'intelligence artificielle depuis le *bachelor* jusqu'à la recherche plus fondamentale, notamment en master et puis en thèse (ce qui permet d'englober un large spectre) ? Par exemple, lorsque j'interroge mes étudiants sur la question de l'IA, c'étaient souvent des réponses beaucoup plus complexes que simplement dire : « C'est plus pratique » et « Ça nous fait gagner du temps. » C'était plus signalé profond que ça, c'étaient aussi des questions justement de bien-être, de santé, de pression à gérer, donc de réflexion au fond sur comment par exemple on se sert de l'IA comme d'une béquille quand on est sursollicité et que l'on veut faire le plus de choses possibles, que l'on s'investit au maximum dans telle ou telle activité.

Et tout d'un coup cette espèce de « personnage » de notre histoire actuelle sans conscience et sans affect vient précisément être une béquille de nos vies actuelles. Je trouve que cela serait intéressant de vous entendre, vous, les étudiants et les étudiantes, au nom desquels parfois on parle souvent pour décréter : « Bon, voilà, l'IA, etc. », donc de vous entendre et de voir comment vous géreriez cela et quelles initiatives, quelles actions concrètes, quels débats pourraient être mis en place au sein de nos campus depuis Paris jusqu'aux campus de province pour apprivoiser cet être étrange, avec lequel on va devoir cohabiter très longtemps. Et c'est en plus un être qui affecte – je rejoins ce qui vient d'être dit sur la question de la santé mentale – dans sa totalité. Je crois notamment que toutes les questions de pressions, la question des réseaux, la question des *fake news*, de la fausse diffusion, des rumeurs de la guerre – je relisais Marc BLOCH – fait qu'il y a quelque chose qui se crée aujourd'hui autour de cela et constitue des sujets connexes, comme je m'en rends compte avec une certaine bizarrerie.

Pierre-Louis PÉRIN

C'était très intéressant, et je pense que tout le monde sera d'accord pour dire que les deux sujets sont très beaux. Je propose qu'il y ait un mot de Kate pour cadrer le débat, puis un tour de table rapide pour que vous disiez ce que vous souhaitez. Ensuite, j'imagine que l'on votera. Ce ne sera pas l'un contre l'autre, mais le projet qui aura le plus de voix sera la grande cause retenue.

Kate VIVIAN

Tout d'abord, pardon, Élise, vous aviez bien précisé la question du bien-être dans votre message. Je suis désolée de l'avoir omis dans ma très brève présentation. On a donc ces deux sujets que l'on soumet au vote. Je ne sais pas si cela soulève d'autres débats, mais l'idée est que ce soit un vote à main levée assez simple. Ensuite, à partir de la rentrée, les choses se mettront en œuvre. Je vous rappelle qu'on avait prévu un peu de cadrage du débat de fond à la rentrée, autour d'une conférence ou d'un moment où on peut porter intellectuellement le sujet, avant de laisser les étudiants et les étudiantes rebondir sur ce portage et proposer des projets très concrets. J'en profite, sans trop « biaiser » le débat, pour vous dire qu'il est prévu que Sciences Po accueille en janvier la conférence de clôture de la grande cause annuelle nationale sur la santé mentale, avec donc une conférence portée sur la santé mentale des jeunes, avec toute une série d'acteurs externes et d'intervenants sur toute une journée. Cela peut donc s'inscrire parfaitement dans ce cadre.

Pierre-Louis PÉRIN

Faisons un tour de table.

Romain GUINEBRETIERE

C'était simplement une proposition par rapport au sujet. On a posé santé mentale et bien-être étudiant. Je propose simplement de retirer le mot « étudiant » et de parler de santé mentale et de bien-être de la communauté de Sciences Po en général. Je pense que les étudiants peuvent aussi travailler avec les salariés, avec les professeurs, pour se saisir du bien-être de toute notre communauté. Je trouve que l'on fait cela très bien en CVEF, donc autant l'élargir.

Mathis GROSSNICKEL

C'est presque exactement ce que j'allais proposer : j'allais proposer de remplacer le terme « étudiant » par « sur le campus » : santé mentale et bien-être sur le campus, ce qui permet de réunir un peu toutes les communautés, d'avoir les enseignants-chercheurs ou les personnes qui viennent plus ponctuellement sur le campus, comme les chargés d'enseignement.

Kate VIVIAN

J'y suis assez favorable, sur le fond, et ça rejoint nos discussions sur le fait que ce budget participatif devait être un objet intergénérationnel et intercommunautés. L'idée est que ça puisse servir toutes les communautés. Et je rajoute que la précision sur le campus me semble juste, toujours dans l'optique où ce budget participatif est concret. On finance des projets et des objets qui doivent avoir une vie réelle sur nos campus. Cela me semble une précision utile aussi d'un point de vue pragmatique pour bien orienter : on ne veut surtout pas de projets qui seraient trop éloignés de nos capacités à financer et à investir sur le campus. Cela décevrait les étudiantes et les étudiants qui les porteraient.

Élise GALY-JAMMOU-PRÉFONTAINE

Il n'y a aucun souci pour changer le titre. Je suis tout à fait d'accord avec l'idée d'élargir cela à l'ensemble des communautés. Ce n'est pas un problème.

Pierre-Louis PÉRIN

La proposition serait donc « santé mentale et bien-être sur le campus ». Je propose que l'on passe au vote pour départager les deux projets qui, sûrement, recueilleraient un vote favorable de chacun sur sa qualité propre. Mais il faut ici que chacun vote pour un projet seulement. D'abord, le projet « santé mentale et bien-être sur le campus ». Cela fait donc huit voix. Et donc l'autre projet sur l'IA ? Quatre voix. Le vote est clair. Merci beaucoup à tous et notamment à Élise et Thibault.

XI. CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL RELATIF À L'ASSIDUITÉ ÉTUDIANTE

Pierre-Louis PÉRIN

Louise, il nous reste le point sur l'assiduité.

Louise WAGENER

Comme on n'a pas trop le temps et que l'on doit finir dans cinq minutes, je vais être très brève. En réalité il n'y a pas grand-chose qui a évolué par rapport à la dernière présentation que j'ai faite devant le Conseil, en dehors du fait que les conclusions sont vraiment au nom du groupe de travail entre conseils. L'idée était simplement de vous présenter les conclusions qui seront ensuite présentées, si j'ai bien toutes les étapes en tête, au Directeur pour que, s'il l'accepte, ces propositions soient mises au vote en septembre et, si elles sont adoptées, qu'elles soient mises en application à la rentrée 2027-2028. Il n'y a pas sinon de grande évolution.

La première proposition du groupe de travail est toujours la création d'un outil de suivi des absences, tel que je l'avais présenté la dernière fois, avec l'abolition de ce courriel automatique qui annonce la défaillance. Il n'a pas encore été vraiment décidé quelle forme cet outil de suivi prendrait, parce que nos emplois du temps respectifs ont fait que l'on n'a pas encore pu rencontrer les services techniques, mais cela ne saurait tarder. Sur l'idée, ce serait un outil de suivi qui permettrait aux étudiants de suivre leur assiduité, aux professeurs de renseigner l'assiduité, aux assistants pédagogiques de suivre tout cela également. Il s'agit de proposer un vote sur ce principe de l'outil.

La deuxième conclusion est d'intégrer dans notre règlement de scolarité des changements de formulation pour acter le principe selon lequel la justification des absences protégerait de la défaillance. On a proposé des modifications du règlement de scolarité. Je pense que vous l'avez vu dans l'annexe I.

Notre dernière proposition est de réécrire aussi une partie du règlement de scolarité pour supprimer le terme de « défaillance » et de privilégier plutôt l'expression « manquement à l'obligation d'assiduité ». C'est de l'idée de montrer que la politique d'assiduité n'est pas punitive, mais qu'elle se positionne plutôt comme un impératif pédagogique, et non comme un dispositif qui est là pour sanctionner. L'idée serait là encore de voter cette modification du règlement de scolarité.

Pour ce qui est de l'ajout d'une troisième absence tolérée, cela n'a pas fait consensus au sein du groupe de travail. On a décidé de ne pas l'intégrer dans notre proposition finale, mais de potentiellement laisser cette question au débat des conseils et de voter cette modification indépendamment des autres, comme cela n'a pas fait consensus au sein du groupe de travail.

Sur le cinquième point, qui était la mise en place d'un statut unique de dispense d'assiduité, avec les aménagements auxquels ça ouvrirait droit, il a là aussi été proposé au final de ne pas soumettre cette proposition au vote des conseils, parce que l'on n'a pas eu le temps de vraiment creuser ce point-là qui nécessite beaucoup de réflexion : il y a des choses qui sont déjà en place, qui sont déjà prévues par la loi, notamment pour les étudiants en situation de handicap. Il y a des choses qui existent déjà au sein de

Sciences Po, avec le congé menstruel, des chantiers qui avaient déjà été ouverts, notamment sur les étudiants salariés, etc. On n'a pas eu le temps de le creuser, mais on peut renvoyer ces travaux à un potentiel futur groupe de travail, si les conseils dans les années à venir décident que c'est une problématique qui les intéresse et s'ils décident de s'en saisir. J'ai essayé d'être la plus brève possible. Si jamais il y a des remarques sur les modifications du règlement de scolarité, je serais intéressée de les connaître. Et puis, s'il y a des questions, on peut répondre.

Florence DANTON

Comme on l'a déjà dit et notifié dans le groupe de travail, nous sommes favorables à la création de cet outil, qui ne peut apporter que des choses positives dans le suivi pour les étudiants. Mais on insiste néanmoins, et je tenais à le redire, sur le fait que l'on ne veut pas que cela donne du travail supplémentaire aux équipes pédagogiques.

Romain GUINEBRETIERE

Je ne sais pas si cela a déjà été fixé ou si cela va venir : quelle est la position de la Direction sur le sujet, par rapport aux propositions qui sont donc faites par le Conseil ? Est-ce que le directeur va au minimum s'engager à mettre la discussion à l'ordre du jour de la séance de septembre ? Et je regrette encore une fois de devoir vous poser la question à vous, et pas directement au Directeur, qui n'est pas présent.

Anne-Solenne de ROUX

Je vais répondre rapidement à votre question, Romain : le Directeur sera présent au Conseil de l'Institut la semaine prochaine. Il y aura une présentation des conclusions de ce groupe de travail. J'imagine qu'il y répondra à ce moment.

Louise WAGENER

Nous ne serons pas au CI. Pourriez-vous nous faire parvenir la réponse du Directeur ?

Anne-Solenne de ROUX

Louise, je vous ai proposé mon soutien samedi dernier, si vous avez du mal à obtenir des réponses de la part des différents services que vous avez sollicités.

Pierre-Louis PÉRIN

Louise, vous voulez rajouter un mot sur la question ?

Louise WAGENER

Non, je ne crois pas. Je rappelle encore la volonté du groupe de travail de voir ce point inscrit à l'ordre du jour et de passer au vote. Mais je crois que je n'ai rien d'autre à dire, ni en mon nom ni en celui du GT.

Jérôme MICHEL

Une petite remarque et je pense que Florence pourra se joindre à moi : nous remercions le travail de groupe avec les étudiants et les enseignants. C'était vraiment un échange de très grande qualité, et à refaire.

Pierre-Louis PÉRIN

Je partage tout à fait ce sentiment. Il n'est pas inscrit de point de vote dans l'ordre du jour qui est présenté aujourd'hui. Il n'y a sans doute pas lieu de voter aujourd'hui.

Louise WAGENER

Comme on n'a pas pu voir le Directeur pour lui proposer ce point et pour lui présenter notre travail, on n'a pas pu l'inscrire au vote. On est un peu déçus, mais on comprend que c'est l'ordre des choses. Là, ce n'était qu'une simple présentation, pour être transparente sur le travail qui a été fait. Et je voulais également remercier toutes les personnes qui ont participé à ce groupe de travail. Je trouve qu'on a travaillé en bonne intelligence, c'était particulièrement agréable, et tout le monde a été à l'écoute et investi.

XII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Pierre-Louis PÉRIN

Dernier point à l'ordre du jour : est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Jérôme MICHEL

J'ai appris qu'il y aurait parfois des accords d'exclusivité pour des profs pour des écoles. Je raconte une histoire assez simple : une école approche à un professeur réputé dans son domaine à Polytechnique. L'école lui propose un cours et, à un moment, cette personne dit : « Mais je ne peux pas, puisque j'ai une obligation d'exclusivité avec l'École du climat. » Les équipes pédagogiques ont été un peu décontenancées. On voulait savoir si c'étaient des pratiques ou si c'était une sorte de quiproquo. En tout cas les équipes pédagogiques, du moins celle de l'École urbaine – je parle pour ma paroisse –, ont été assez décontenancées par ce genre de réponse. La personne était très confuse, puisqu'elle ne pouvait pas donner de cours chez nous.

Pierre-Louis PÉRIN

Je ne sais pas si quelqu'un peut répondre sur ce point. Il sera au moins noté au procès-verbal, et cela apportera sans doute, dans un délai à préciser, une réponse.

Romain GUINEBRETIERE

Je ne sais pas non plus si les personnes qui seraient en mesure de me répondre sont encore là, mais à PSIA, il y a une limite au nombre de personnes qui peuvent suivre l'apprentissage par année. C'est une pratique assez unique de cette école par rapport aux autres écoles de Sciences Po. Cette année, plusieurs étudiants nous ont contactés pour faire part de leur frustration de ne pas pouvoir suivre l'apprentissage alors qu'ils avaient prévu de le faire. Je voudrais savoir pourquoi cette pratique est mise en place à PSIA et pourquoi, si elle est nécessaire à la PSIA, elle n'est pas nécessaire dans d'autres écoles. Je voulais aussi demander les perspectives sur l'apprentissage, mais, là, on n'a pas le temps.

Pierre-Louis PÉRIN

Quelqu'un peut répondre ? Merci, Romain, c'est bien noté.

Florence DANTON

Je rebondis sur ce que vient de dire Romain. Est-ce qu'il serait possible d'envisager à la rentrée un point sur l'apprentissage au niveau de l'ensemble de Sciences Po ? De le mettre à l'ordre du jour avec une présentation pour suivre un peu les évolutions du nombre d'apprentis par école, en général pour Sciences Po et voir quelle est la politique que l'on souhaite mettre en œuvre pour la suite ?

Jérôme MICHEL

Je rejoins complètement Florence, d'autant que ce système est en situation de forte fragilité du fait des réformes, du contexte économique, etc. Ce serait donc important que l'on ait une présentation devant le Conseil.

Romain GUINEBRETIERE

Puisque l'on note des points pour les prochains ordres du jour, je voudrais redire que Mathis et moi avons soulevé trois points, je crois, lors de la séance de début juin pour demander de les mettre à l'ordre du jour.

Pierre-Louis PÉRIN

Bravo à tous pour votre résilience. Merci à Ismahane de nous avoir soutenus avec un ravitaillement adéquat. Merci, et très bon été à tous et à toutes.

Pierre-Louis PÉRIN lève la séance à 12 heures 20.